



(Traduit du texte original italien qui seul fait foi)

RAPPORT DE DURABILITÉ 2024

Index

INDEX	3
LETTRE AUX PARTIES PRENANTES	5
RESULTATS ESG	7
LES ORIGINES ET L'EVOLUTION DE RODA	8
PRINCIPES ET POINTS FORTS DE L'ENTREPRISE.....	10
CONTEXTE DE REFERENCE.....	13
1 INFORMATIONS GENERALES	16
NOTE METHODOLOGIQUE	16
1.1 GOUVERNANCE.....	18
1.2 STRATEGIE ET MODELE D'ENTREPRISE	22
1.2.1 <i>Principales activités</i>	22
1.2.2 <i>Structure de l'entreprise</i>	23
1.2.3 <i>Modèle organisationnel</i>	24
1.2.4 <i>Participation des parties prenantes et Analyse de la double importance relative</i>	25
2 INFORMATIONS SUR L'ENVIRONNEMENT.....	35
2.1 CHANGEMENTS CLIMATIQUES.....	35
<i>Consommation d'énergie</i>	37
<i>Consommation d'énergie et bouquet énergétique</i>	38
<i>Émissions brutes de GES 1 et 2</i>	39
2.2 POLLUTION	41
2.3 RESSOURCES AQUATIQUES ET MARINES.....	43
2.4 BIODIVERSITE.....	45
2.5 ÉCONOMIE CIRCULAIRE	46
3 INFORMATIONS SOCIALES.....	49
3.1 EFFECTIFS DE L'ENTREPRISE.....	49
CONDITIONS DE TRAVAIL	51
ÉGALITÉ DE TRAITEMENT ET DES CHANCES POUR TOUS	57
CONFIDENTIALITE	61
3.2 TRAVAILLEURS DANS LA CHAINE DE VALEUR.....	62
3.3 COMMUNAUTES CONCERNÉES	64
3.4 CONSOMMATEURS ET UTILISATEURS FINAUX	67
CONCEPTION ET INNOVATION	68
QUALITÉ ET SECURITÉ DES SERVICES	69
CONFIDENTIALITE	69
4 INFORMATIONS SUR LA GOUVERNANCE	71
GESTION DES RELATIONS AVEC LES FOURNISSEURS ET PRATIQUES EN MATIERE DE PAIEMENT	74
METHODES DE CALCUL	76

INDICATEURS TABLEAUX GRI.....	77
INDEX DU CONTENU GRI	82
NOUS CONTACTER.....	85

Lettre aux parties prenantes

Chères parties prenantes,

Nous en sommes à la **troisième édition** du **rappor tde durabilité** de Roda S.p.A.

En effet, dans le cadre de nos activités, nous accordons de plus en plus d'attention à la protection de l'environnement, au bien-être et au développement des personnes tout au long de la chaîne de valeur, ainsi qu'à la création d'opportunités pour les communautés environnantes. Tout cela s'inscrit dans une conduite des affaires fondée sur le respect de l'éthique et de l'intégrité.

Le rapport de durabilité que nous présentons cette année se présente sous une forme entièrement renouvelée. En effet, dans les années à venir, nous serons concernés par l'évolution réglementaire en matière de durabilité qui, guidée par la directive **européenne CSRD** (Corporate Sustainability Reporting Directive), transposée en Italie par le **Décret législatif n° 125/2014**, renforce les exigences de divulgation des entreprises dans le domaine de la durabilité.

À cette fin, nous estimons qu'il est essentiel d'entreprendre dès à présent ce processus de transformation. Pour en témoigner, nous avons mis à jour cette année l'**Analyse de matérialité** qui identifie les thématiques de durabilité les plus pertinentes pour une organisation, en guidant sa publication d'information et en définissant les orientations futures. Pour ce faire, nous avons suivi l'approche requise par la CSRD et les publications d'informations selon les normes ESRS introduites par la directive, en intégrant le concept de « **double importance relative** ».

En 2025, nous nous engageons à contrôler et à améliorer en permanence les pratiques durables dans l'ensemble de nos divisions. Nous sommes conscients des défis qui nous attendent, mais nous sommes confiants dans nos idées, dans le dévouement de nos collaborateurs et dans les valeurs qui nous distinguent depuis toujours.

Nous sommes déterminés à construire l'avenir de Roda avec responsabilité et dans une vision tournée vers la création de valeur pour tous.

Nous vous invitons à prendre connaissance de ce Rapport de durabilité et à nous faire part de vos idées, afin que nous puissions parcourir ensemble ce chemin.

Nous vous remercions de l'intérêt et de la confiance que vous nous accordez.

Bonne lecture.

Pontevico, le 01/08/2025

Le Président
Fermo Fiori



Résultats ESG

	0,5 MW Puissance du système photovoltaïque	+14% Énergie solaire autoproduite et consommée	93% Prélèvement dans des aires non soumises à un stress hydrique
	- 4% Déchets produits	99% Déchets valorisés	99,87% Déchets non dangereux produits
	323 Personnes dans les effectifs de l'entreprise	+6% Augmentation des effectifs de l'entreprise	86% Contrats à durée indéterminée
	14 Certifications	+27% Nouveaux fournisseurs évalués selon des critères sociaux et environnementaux	0 Faits de corruption

Les origines et l'évolution de Roda

L'histoire de Roda S.p.A. commence avec une famille italienne qui a su s'imposer avec détermination et succès dans le **secteur de la conception, de la construction et de la maintenance de lignes électriques destinées au transport et à la distribution d'énergie à haute et très haute tension.**

L'histoire de Roda au fil du temps



1888

Année de fondation

Roda S.p.A. a été créée à Pontevico (BS) en tant qu'entreprise de construction pour la conception et la construction de bâtiments civils et industriels, ainsi que pour des activités hydrauliques.



1928

Expansion des activités

L'entreprise se spécialise dans la construction de lignes de transport d'énergie électrique et de lignes électriques pour le transport d'électricité.



1985

Roda devient S.p.A.

La société prend sa forme actuelle de société par actions.



1994

Absorption de Fiori Fratelli S.r.l. et de Cosmo S.p.A.

Les entreprises suivantes sont absorbées suite à une fusion :

- **Fiori Fratelli S.r.l.** société spécialisée dans la construction d'aqueducs, d'égouts et de routes ;
- **Cosmo S.p.A.,** société spécialisée dans la construction de chemins de fer et de passages souterrains par poussée.



2000

Lancement de la pose de la fibre optique

C'est au cours de cette période que des milliers de kilomètres de fibre optique, tant aérienne que souterraine, ont été posés dans tout le pays, également à l'aide de systèmes innovants développés en interne.



2011-2013

Acquisition de Nuova DLM Valvo

En 2011, la société Nuova DLM Valvo, une entreprise d'ingénierie mécanique située dans la province de Crémone, a été acquise. Plusieurs sociétés immobilières



de la région de Brescia ont également été absorbées au cours de ces années.

Absorption de Mazzalai S.p.A.



2015

Mazzalai S.p.A., entreprise historique du Trentin et leader dans la construction de lignes électriques, de téléphériques et de chemins de fer, a été absorbée lors d'une fusion-absorption.

Le début d'une nouvelle voie pour la durabilité environnementale



2019

L'activité de **R.P.F. S.r.l.** dans le domaine du recyclage des déchets plastiques ouvre une nouvelle voie vers la durabilité environnementale.



2023

Absorption de **CI2000 S.r.l.**, la division étrangère du groupe.

Absorption d'**Ambiente Casa S.r.l.**

Nouvelle division de production de charpenterie métallique par l'absorption de **CARPENTERIE METALLIQUE BRESCIA CMB S.r.l.**



Aujourd'hui, Roda S.p.A. continue d'être **leader dans l'industrie**, desservant certaines des principales *utilities* européennes. L'objectif pour les années à venir est de diversifier davantage la gamme de produits, en contribuant de manière significative au développement des infrastructures et à la durabilité énergétique.

Principes et points forts de l'entreprise

La clé du succès de Roda S.p.A. réside dans la construction de réseaux d'affaires et de relations consolidées dans le temps, en « **transmettant de l'énergie** » et en **construisant jour après jour un avenir partagé**.

Les **principes** qui guident Roda S.p.A. dans son objectif de devenir un leader du secteur en Italie et en Europe sont les suivants :

Principes

Croissance

développer et adopter en permanence des solutions innovantes en favorisant l'évolution et une transformation durable du secteur



Ténacité

mettre en œuvre toutes ses compétences dans le but de développer une réalité solide et fiable



Intégrité

agir en toute transparence afin de garantir le respect de l'éthique, de l'honnêteté et du professionnalisme.



Points forts



PROPRE STRUCTURE

- Grâce à un large parc de véhicules et d'équipements de propriété, y compris spécialisés, ainsi qu'à un pourcentage très élevé de collaborateurs formés et entraînés, la Société est en mesure de déployer de nombreuses équipes de travail en même temps pour atteindre des objectifs importants tant en termes de production que de délais de réalisation réduits.

INTERNATIONALITÉ



- La Société est également présente sur le marché international et a contribué à la construction de lignes électriques au Mozambique, en Érythrée, en Autriche, en République du Salvador, en Grèce, en France, au Nigeria, en Norvège, au Monténégro, en Belgique et en Suisse.

COMPÉTENCES TECHNIQUES



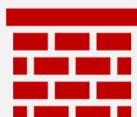
- La grande expertise technique de ses collaborateurs est la pierre angulaire des activités de l'entreprise. Le bureau d'étude est chargé des projets préliminaires, définitifs et d'exécution, y compris la conception des pylônes et la préparation des dossiers à déposer auprès des diverses instances compétentes.

DIVERSIFICATION



- Roda S.p.A. s'est toujours distinguée par la diversification de ses activités qui caractérisent son modèle d'affaires : l'optimisation des synergies entre les différentes structures opérationnelles lui permet en effet de maintenir sa stabilité sur le marché. La récente mise en place de la division de production de charpentes métalliques en est un exemple.

SOLIDITÉ ET FIABILITÉ



- La structure de l'entreprise, qui repose principalement sur des ressources internes, permet de garantir en permanence des niveaux très élevés de fiabilité et de solidité financière, tant

vis-à-vis des clients que des fournisseurs.

INNOVATION

- Roda S.p.A. est ouverte à l'introduction de solutions innovantes, qui sont développées au niveau de la conception et mises en œuvre au niveau opérationnel grâce à des vérifications expérimentales, avec le soutien de tests et de programmes d'essai. Dans le passé, la Société a participé au développement de la fibre optique sur conducteurs via la méthode SKY WRAP, dont elle détient encore l'exclusivité pour la pose.



Contexte de référence

Scénario économique et relations internationales

En 2024, la croissance mondiale est restée modérée et hétérogène. En particulier, l'activité économique a progressé dans les pays avancés, sous l'impulsion des États-Unis ; dans les économies émergentes, elle a légèrement ralenti, tout en maintenant toutefois des rythmes de croissance élevés. La baisse de l'inflation s'est poursuivie dans les principales économies avancées, créant les conditions pour le début d'une normalisation progressive de la politique monétaire dans la seconde moitié de l'année par la Banque centrale européenne, la Réserve fédérale et la Banque d'Angleterre. Parmi les principaux pays émergents, le Brésil et la Turquie ont maintenu des politiques monétaires restrictives pour contrer une inflation encore élevée, tandis qu'en Chine, malgré les différentes mesures expansionnistes prises par la Banque centrale, la dynamique des prix est restée très faible, avec une inflation à la consommation autour de zéro depuis début de l'année 2023. En ce qui concerne l'économie italienne, le PIB de l'Italie a augmenté de 0,7 %, soit le même taux qu'en 2023 et globalement conforme aux attentes du début de l'année. La croissance de la consommation des ménages est restée modérée, tandis que celle des dépenses des administrations publiques s'est intensifiée. Les importations ont diminué pour la deuxième année consécutive, tandis que les exportations ont enregistré une nouvelle, mais modeste, augmentation.

En 2024, la coopération internationale a continué à faire face à des défis importants, accentués par les changements en cours dans les équilibres géopolitiques et par la polarisation croissante entre des blocs de pays aux intérêts divergents. La guerre prolongée en Ukraine, l'escalade des conflits au Moyen-Orient et la rivalité stratégique entre les États-Unis et la Chine ont exercé de fortes pressions.

Dans le cadre de la coopération économique et financière internationale du G7, les priorités ont porté sur le soutien à l'Ukraine, le renforcement de la stabilité financière, notamment en lien avec les risques découlant des nouvelles technologies de l'information, la promotion d'une transition verte équitable et le renforcement de la résilience des chaînes de valeur mondiales.¹

Matières premières

En Europe, depuis le début de l'année 2024, le prix du gaz naturel a augmenté dans un contexte de forte volatilité. Deux facteurs y ont contribué : des facteurs d'offre, d'abord, comme la fermeture pour maintenance de certaines installations

¹Banque d'Italie – Rapport annuel 2024

de production et le non-renouvellement d'un contrat de transit de gaz russe destiné à l'Europe via l'Ukraine, et des facteurs de demande, ensuite, principalement liés aux conditions climatiques.

La production européenne d'énergie à partir de sources renouvelables et nucléaires a augmenté. Dans le cas des énergies renouvelables, d'importantes augmentations de la capacité de production, encouragées par les politiques européennes de décarbonation et la baisse des coûts d'installation, y ont contribué ; dans celui de l'énergie nucléaire, c'est l'achèvement des travaux de maintenance des réacteurs français. L'augmentation de la production à partir de sources moins polluantes a eu une incidence sur la baisse de la demande de permis d'émission de CO₂ dans le cadre du système d'échange de quotas d'émission de polluants et de gaz à effet de serre de l'Union européenne (SEQE de l'UE), dont les prix ont chuté d'environ 20 %.

Transition énergétique

En ce qui concerne les données climatiques, le rapport 2024 de l'Organisation météorologique mondiale des Nations unies sur l'état du climat mondial montre que l'année 2024 a été marquée non seulement par des températures record, mais aussi par d'énormes bouleversements économiques et sociaux causés par des phénomènes météorologiques extrêmes. Le rapport note que 2024 a été la première année au cours de laquelle la température moyenne mondiale a dépassé les niveaux préindustriels de plus de 1,5 °C. Les cyclones tropicaux, les inondations, les sécheresses et d'autres catastrophes naturelles ont aggravé les crises alimentaires et engendré d'énormes pertes économiques.² Ce pic est un signe clair non seulement de l'émergence de nouveaux défis en termes d'adaptation, mais aussi de l'urgence croissante d'accélérer la transition énergétique. Afin d'éviter des incidences irréversibles et de rester sur la voie des objectifs de l'Accord de Paris, il est crucial d'intensifier les efforts de décarbonisation du système énergétique. L'électricité jouera un rôle central dans la transition énergétique et la demande d'électricité devrait continuer à croître dans les années à venir, sous l'effet de l'électrification des usages industriels et domestiques, de l'essor de la mobilité électrique et de la hausse de la consommation d'énergie liée au développement des centres de données. Cependant, des différences persistent encore au niveau local dans les progrès réalisés par chaque pays pour atteindre les objectifs climatiques qu'il s'est fixés. Ces disparités sont principalement imputables à l'absence de mesures de mise en œuvre adéquates, qui nécessitent une augmentation rapide du développement des énergies renouvelables et du taux d'électrification de la consommation.³

² État du climat mondial 2024

³ AIE, 2024, Perspectives énergétiques mondiales



Début 2025

Au cours des premiers mois de 2025, la forte augmentation de l'incertitude concernant les politiques commerciales et l'avenir des relations internationales, liée à l'orientation plus protectionniste de la nouvelle administration américaine, a affecté les perspectives de croissance de l'économie mondiale pour l'année en cours. L'annonce de droits de douane sur les importations aux États-Unis, plus élevées que prévu, a provoqué une chute des indices boursiers et des ventes de titres du Trésor américain. Toutefois, les marchés boursiers ont récupéré leurs pertes grâce à la suspension pour 90 jours de certaines des mesures annoncées et à l'ouverture de négociations avec la Chine et d'autres pays ; en revanche, les taux d'intérêt à long terme aux États-Unis sont restés élevés. Ces tendances, et la dépréciation concomitante du dollar, reflètent les inquiétudes des marchés quant aux conséquences d'un conflit commercial étendu et prolongé, ainsi qu'à une nouvelle détérioration des finances publiques aux États-Unis. L'incertitude reste également élevée en raison de la succession de nouveaux droits de douane, de suspensions temporaires et d'accords partiels de la part de l'administration américaine.

1 Informations générales

Note méthodologique

Le Rapport de durabilité de Roda S.p.A. (ci-après également « Roda »), dans sa troisième édition, a pour objectif de **communiquer les thématiques de durabilité pertinentes** pour la Société à l'ensemble de ses parties prenantes, internes comme externes.

Le processus d'élaboration de l'information en matière de durabilité a mobilisé les responsables des différentes fonctions de Roda, et la présente édition du Rapport de durabilité a été approuvée par le Conseil d'administration de la Société en date du 1^{er} août 2025. Sur une base volontaire, le document a fait l'objet d'un examen limité (« *limited assurance* ») par KPMG S.p.A., qui a émis un rapport spécifique attestant de la conformité des informations présentées aux critères établis par la norme ISAE 3000. Il est à noter que la mission de *limited assurance* n'inclut pas les informations présentées au paragraphe 1.2.4 « Participation des parties prenantes et Analyse de double importance relative », en ce qui concerne la matérialité financière, et que les indicateurs faisant l'objet d'un examen limité sont exclusivement ceux conformes aux normes GRI.

Le Rapport de durabilité 2024, dans la continuité des éditions précédentes, est établi sur une **base volontaire** et **conformément aux Global Reporting Initiative Standards (GRI Standards)**, selon l'approche « *with reference to* », en respectant les principes d'*exactitude, d'équilibre, de clarté, de comparabilité, d'exhaustivité, de contextualisation en matière de durabilité, de rapidité et de vérifiabilité*. En particulier, les indicateurs GRI rapportés sont présentés dans le tableau de référence « Index du contenu GRI » en annexe, dans lequel le paragraphe de référence de l'indicateur est indiqué.

Roda a engagé un processus d'analyse de matérialité, sur une base volontaire, afin d'identifier les enjeux de durabilité les plus pertinents, en s'inspirant de la démarche prévue par la **directive sur la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises (CSRD – Corporate Sustainability Reporting Directive)**⁴, introduisant ainsi le concept de « **double importance relative** », à travers lequel les questions de durabilité importantes pour la Société sont identifiées selon la double perspective de l'« **Importance relative de l'incidence** » et de l'« **Importance relative financière** ». (Pour plus de détails sur le processus suivi et l'identification des thèmes pertinents en matière de

⁴ Le 28 novembre 2022, le Conseil européen a approuvé la directive sur la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises (CSRD – Corporate Sustainability Reporting Directive) dans le but de renforcer et d'étendre le champ d'application des exigences en matière de publication d'informations sur la durabilité, comme stipulé dans la directive 2014/95/UE, également connue sous le nom de directive sur la publication d'informations non financières (NFRD). Le 16 février 2024, le projet de décret législatif portant transposition de la CSRD (2022/2464/UE), élaboré par le ministère de l'Économie et des Finances, a été publié en Italie. La directive a été transposée par publication au Journal Officiel italien le 10 septembre 2024 (Décret législatif italien n° 125/2024)



durabilité, il convient de se référer au chapitre « **1.2.4 Participation des parties prenantes et Analyse de double importance relative** »).

Le **périmètre de publication d'informations** du présent document inclut uniquement la société mère Roda S.p.A. Les filiales et les entreprises associées ont été exclues du périmètre en question.

Les données et informations présentées se réfèrent à l'exercice financier du **1^{er} janvier au 31 décembre 2024**, sauf indication contraire. Dans la mesure du possible, des données comparatives relatives aux deux exercices précédents ont été présentées. Il convient de noter que les données pour 2022 se réfèrent à un périmètre de publication d'informations différent, car elles n'incluent pas l'absorption de CI2000 S.r.l., Ambiente Casa S.r.l. et de Carpenterie Metalliche Brescia S.r.l., qui a eu lieu en 2023.

Afin de fournir une représentation précise des performances, il a été privilégié l'inclusion d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs directement observables et mesurables, en ayant recours à des estimations uniquement dans des cas limités.

Le Rapport de durabilité est publié sur le site institutionnel de la Société à l'adresse suivante <https://rodaspa.com/it/> Pour plus de détails sur les objectifs, les indicateurs et les résultats obtenus ou pour tout commentaire sur ce document, merci de bien vouloir envoyer un message à **esg@rodaspa.com**.

1.1 Gouvernance

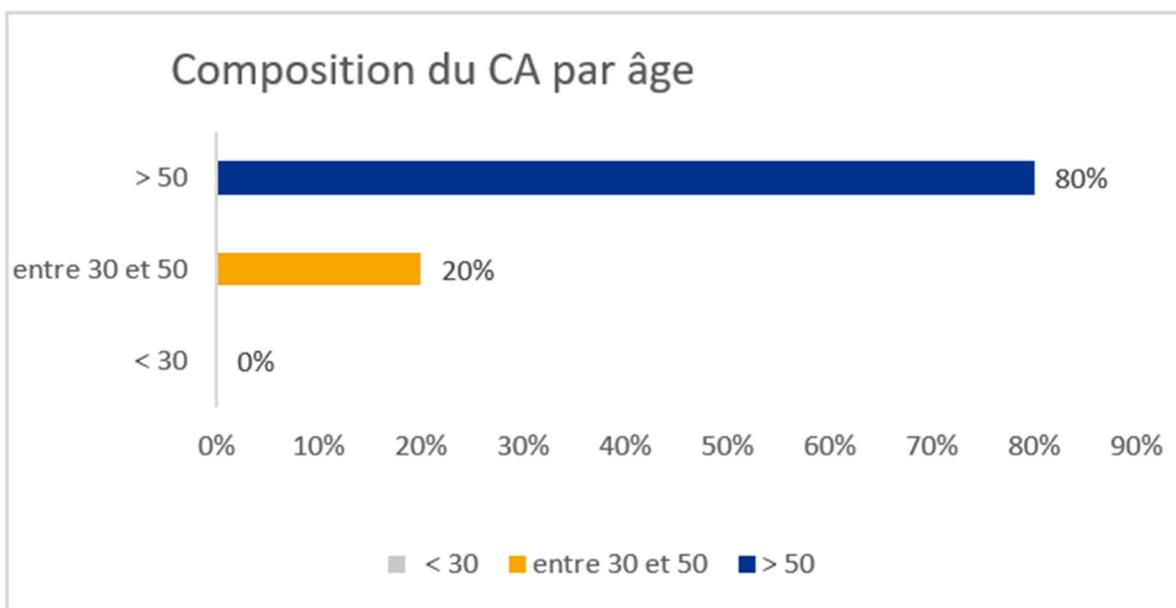
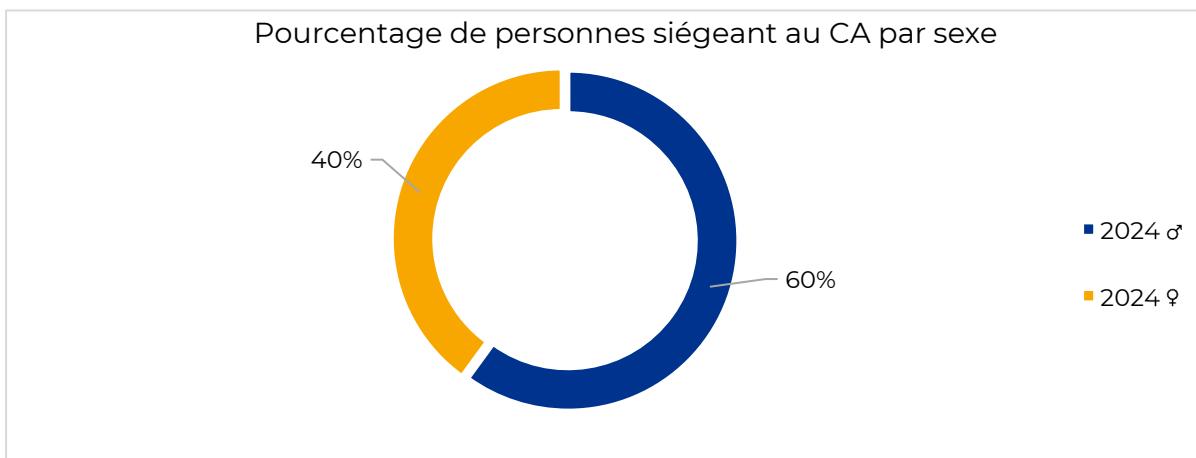
La structure de gouvernance d'entreprise de Roda est basée sur un modèle d'administration et de contrôle qui garantit la transparence et l'équité dans la gestion des activités de l'entreprise. En particulier, le **modèle de gouvernance** adopté est **traditionnel** et se compose des organes suivants : l'**assemblée générale des actionnaires**, le **conseil d'administration**, le **collège des commissaires aux comptes** et l'**organe de surveillance**.

L'**assemblée générale des actionnaires** représente la totalité des actionnaires et a le pouvoir d'adopter des résolutions sur des questions ordinaires et extraordinaire. Les décisions et les mesures prises conformément à la loi et aux statuts concernent donc tous les actionnaires, même s'ils sont absents ou dissidents. Lorsque l'assemblée générale des actionnaires est convoquée en session extraordinaire, elle a le pouvoir de modifier les statuts, de nommer les dirigeants, d'assurer leur remplacement et peut également décider de la dissolution de la Société. Enfin, l'assemblée générale des actionnaires confie l'audit légal des états financiers conformément au Décret législatif italien n° 39/2010 à un cabinet d'audit externe.

Le **conseil d'administration (CA)** est l'organe investi des pouvoirs les plus étendus pour la gestion ordinaire et extraordinaire de la Société, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale des actionnaires. Les pouvoirs sont répartis entre les membres au moyen de délégations spécifiques. Le conseil d'administration, dont les membres sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour un mandat de trois ans, est composé de **cinq membres**, dont trois hommes et deux femmes. En outre, quatre des membres ont plus de 50 ans et le cinquième a entre 30 et 50 ans. Pour tous les membres, des dispositifs appropriés sont prévus afin de garantir leur indépendance. Tous les administrateurs sont exécutifs et possèdent des compétences variées et diversifiées de nature technique, professionnelle et managériale (logistique, immobilier, administration et finance). Le président du CA occupe une fonction de direction au sein de l'organisation, agit en qualité d'employeur et constitue une figure de référence pour la gouvernance générale de la Société.

Le **processus de nomination et de sélection du CA** est basé sur des critères de **confiance, d'expérience dans le secteur et de compétences techniques et managériales**, en tenant compte notamment de l'avis des actionnaires, de la parité hommes-femmes et de la diversité des âges et des professions, de la présence de garanties d'autonomie dans la prise de décision et la supervision stratégique, ainsi que des compétences techniques, managériales et réglementaires. Une fois en place, le conseil d'administration attribue les délégations opérationnelles à ses membres.

Le **collège des commissaires aux comptes** est composé de **cinq membres** (trois titulaires et deux suppléants), dont deux hommes et trois femmes, et est chargé de contrôler le respect de la loi et des statuts, la bonne administration et l'adéquation de la structure organisationnelle, administrative et comptable.



La Société dispose également d'un **Organe de Surveillance (OdS)**, prévu dans le **Modèle d'Organisation, de Gestion et de Contrôle (MOG)** conformément au Décret législatif italien n° 231/2001 (pour plus de détails, il convient de se référer au chapitre « 4. Informations de gouvernance »), qui a une fonction de surveillance et de contrôle, dans le but de vérifier, d'actualiser et de contrôler le fonctionnement, l'efficacité et le respect du modèle en question. L'OdS est composé de **trois** membres, qui sont des hommes, dont deux sont externes et un interne sans pouvoir opérationnel. Les nominations sont effectuées directement par le conseil d'administration selon des critères d'indépendance, de compétence et d'équilibre entre les membres internes et externes. Les membres de cet organe définissent le fonctionnement de l'organe même et

élisent son président, qui coordonne la conduite de ses travaux. Enfin, le président et un membre externe de l'organe de surveillance, nommé par la direction, jouent également le rôle de **responsables de la prévention de la corruption**.

Roda n'a pas formellement mis en place de comités du conseil d'administration dédiés à la gestion des incidences ESG. Toutefois, plusieurs comités fonctionnels et groupes internes sont chargés de domaines spécifiques :

- Le **comité directeur UNI/PdR 125**, qui soutient l'intégration du principe d'égalité de genre dans les processus d'entreprise ;
- L'**équipe de performance sociale**, conforme à la certification SA8000, qui surveille et gère les conditions de travail, les droits de l'homme et les relations avec les parties prenantes internes ;
- Le **comité de crise (ISO 22301:2019)**, qui supervise la gestion des situations d'urgence et la continuité des activités ;
- Le **responsable de la prévention de la corruption** qui, en collaboration avec le président de l'OdS, veille à l'éthique de l'entreprise et au respect de la réglementation ;
- Les **fonctions Qualité, Sécurité et Environnement (QSE) et Environnement/Energie**, qui, sous la coordination de responsables dédiés en interne, évaluent et gèrent les incidences environnementales ainsi que les enjeux de santé et de sécurité.

Le conseil d'administration de Roda adopte des mesures organisationnelles, procédurales et éthiques pour **prévenir et atténuer les conflits d'intérêts**, conformément au code d'éthique et au système de management pour la prévention de la corruption conforme à la norme ISO 37001:2016, auxquels tous les membres des organes directeurs sont tenus de se conformer, avec l'obligation de signaler à l'avance toute situation de conflit d'intérêts.

Il n'existe aucune participation croisée avec des fournisseurs ni de transactions générant des conflits d'intérêts qui ne seraient pas gérés par les dispositifs de contrôle existants.

Les **questions critiques importantes** concernant l'organisation, y compris les questions éthiques, réglementaires, environnementales ou sociales, sont communiquées à l'OdS par le biais de canaux structurés.

En outre, le responsable de la prévention de la corruption et les personnes référentes des systèmes de management certifiés peuvent signaler au CA les questions critiques par le biais de rapports ou de communications directes, en particulier en cas d'incidences significatives ou répétées.



Parmi les types de questions critiques relevées au cours de 2024 à la suite d'audits internes figurent des non-conformités de gestion et opérationnelles, entraînant des pistes d'amélioration nécessaires.

1.2 Stratégie et modèle d'entreprise

1.2.1 Principales activités

Roda, dont le siège est sis à Pontevico (BS), est leader en Italie, et avec une présence croissante en Europe, dans le secteur de la **conception**, de la **construction et de la maintenance d'infrastructures électriques** pour le transport et la distribution d'énergie à haute et très haute tension, aussi bien en lignes aériennes qu'en câbles souterrains.

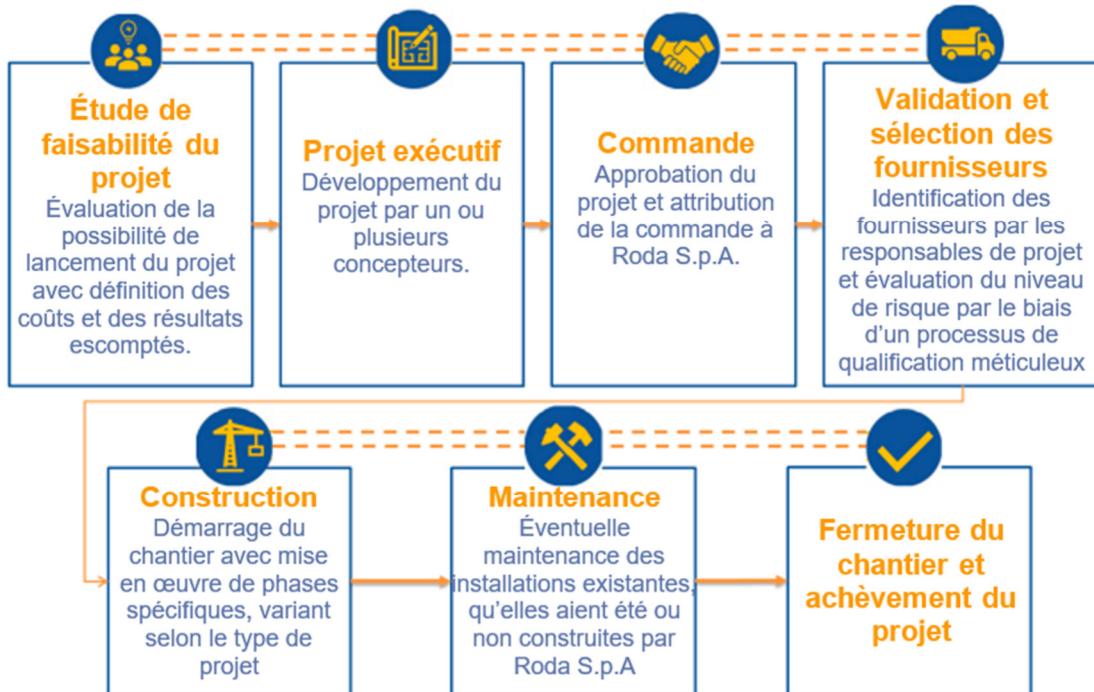
À partir de 2023, l'**activité s'est encore élargie** avec l'intégration de la division Charpenterie, spécialisée dans la **production de pylônes et de composants structurels en acier**, à la suite de l'acquisition et de l'absorption de Carpenterie Metalliche Brescia S.r.l. (C.M.B. S.r.l.).

Roda est agréée par TERNA Rete Italia S.p.A. pour l'exécution de travaux sur des lignes électriques jusqu'à 380 kV. La Société continue de renforcer ses activités à l'étranger, en particulier sur les marchés européens. Elle travaille également pour des **entreprises municipales et des donneurs d'ordre privés** tels que Edison, Enel, Prysmian Group, Nexans, Iren et CESI. À l'étranger, elle est agréée en France, en Norvège, aux Pays-Bas, en Irlande et en Irlande du Nord, par des opérateurs tels que RTE, STATNETT, TENNET et ESB-NIE. Elle se positionne ainsi dans le cercle restreint des entreprises opérant dans les **installations à très haute tension en Italie et à l'étranger**.

Au cours des trente dernières années, la Société a connu de **nombreux changements**, ce qui lui a permis d'élargir le type de travaux réalisés, tant dans le secteur public que privé.

En tant qu'entreprise opérant dans le secteur de la construction, chaque projet comporte différentes phases, nécessitant différents matériaux et faisant appel à différents fournisseurs.

Le schéma ci-dessous représente les macro-phases d'un projet de construction. En fonction du projet et du type de commande, Roda se charge de **certaines phases ou de l'ensemble du projet**.



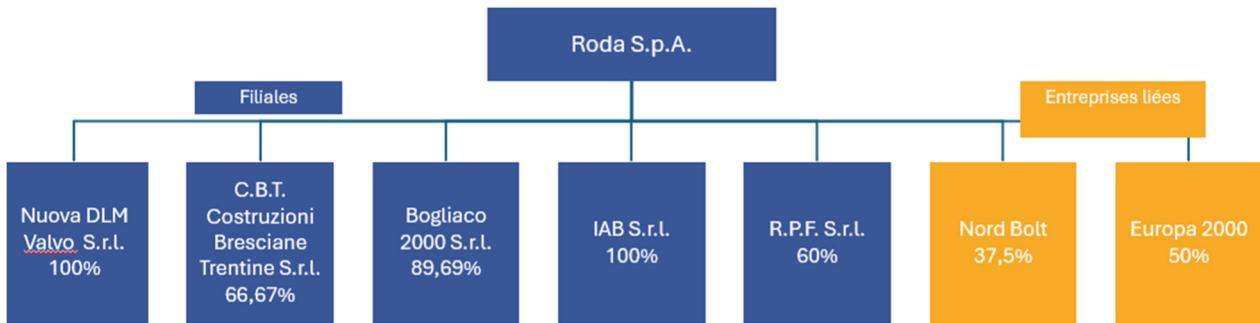
1.2.2 Structure de l'entreprise

Du point de vue de la structure de l'entreprise, Roda se présente comme la **Société mère**, ayant généré au total environ 88 % de la valeur de production du Groupe.

Roda détient des participations dans les sociétés énumérées ci-dessous :

- Nuova D.L.M. Valvo S.r.l.
- C.B.T. Costruzioni Bresciane Trentine S.r.l.
- Bogliaco 2000 S.r.l.
- IAB S.r.l.
- R.P.F. S.r.l
- Nord Bolt
- Europa 2000

Structure du groupe



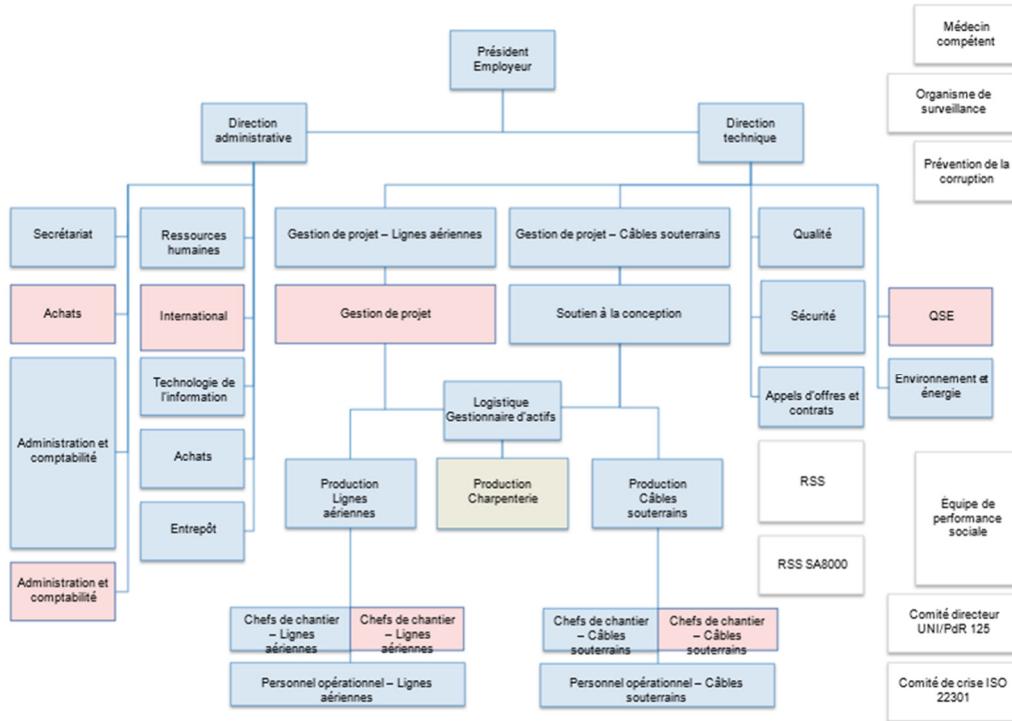
1.2.3 Modèle organisationnel

Le modèle organisationnel d'une société représente l'ensemble des règles, des responsabilités et des relations entre les différentes unités opérationnelles. La structure organisationnelle de Roda se compose de la **direction générale** et de **quatre fonctions opérationnelles**, reflétant ainsi les principes de transparence, de responsabilité et de contrôle pour une gestion efficace et conforme aux réglementations en vigueur.

Les quatre fonctions opérationnelles ont les dénominations et les spécificités suivantes :

- **Département Technique et Conception** : il assure la gestion technique de la conception de la construction ;
- **Département Administration** : il est subdivisé comme suit : Administration et Finance ; Ressources humaines ; Appels d'offres et contrats ; Achats et Entrepôt.
- **Département Installations et Division Charpenterie** : il assure la production et la gestion des travaux sur les chantiers ;
- **Département Qualité, Sécurité et Environnement** : il s'occupe des trois autres départements mentionnés ci-dessus, ainsi que des questions énergétiques et des activités de l'équipe de performance sociale.

Chaque département voit représentées en son sein **toutes les compétences professionnelles nécessaires** à la réalisation des activités qui lui incombent.



1.2.4 Participation des parties prenantes et Analyse de la double importance relative

Participation des parties prenantes

Roda estime que la compréhension des attentes de ses acteurs intéressés est un élément essentiel pour établir des relations **transparentes et durables**, poursuivre la **création d'une valeur partagée** et assurer la croissance de l'**entreprise**. La participation est permanente, et se fait aussi bien dans des conditions normales que dans des situations critiques ou d'urgence. La Société adopte une approche structurée de l'engagement qui repose sur une cartographie systématique des parties prenantes, la définition de canaux de communication dédiés à chaque catégorie et la prise en compte des retours d'information recueillis dans les processus décisionnels de l'entreprise.

Le tableau suivant fournit une liste des **principales catégories d'acteurs intéressés** identifiés par la Société et les **modalités de participation actuellement en place**.

CATÉGORIE	ACTIVITÉS PRINCIPALES
Salariés	<ul style="list-style-type: none"> Réunions ciblées sur des thèmes spécifiques à tous les niveaux de l'organisation ; Communication interne par le biais des moyens de communication de l'entreprise ;

CATÉGORIE	ACTIVITÉS PRINCIPALES
Fournisseurs et sous-traitants	<ul style="list-style-type: none"> • Formations ; • Partage des conclusions des audits internes.
Société et communautés locales	<ul style="list-style-type: none"> • Réunions dédiées à l'évaluation des performances ; • Communications spécifiques ; • Échange et participation dans le processus de qualification des fournisseurs ; • Participation active des sous-traitants sur le chantier.
Clients et partenaires commerciaux	<ul style="list-style-type: none"> • Initiatives sur le territoire ; • Participation à des projets sociaux.
Communauté financière	<ul style="list-style-type: none"> • Canaux de communication directe ; • Programmes de développement conjoint ; • Réunions périodiques.
Décideurs publics et autorités	<ul style="list-style-type: none"> • Canaux d'écoute et de soutien ; • Site web institutionnel ; • Contacts directs.
	<ul style="list-style-type: none"> • Tables de discussion institutionnelles ; • Mise à jour de la nouvelle législation ; • Participation active à des associations professionnelles.

L'analyse de **la double importance relative** est également l'une des **principales opportunités de participation des parties prenantes** afin d'identifier les thématiques de durabilité pertinentes pour la Société et les parties prenantes eux-mêmes. En fait, Roda a fait participer les **parties prenantes** aussi bien **internes qu'externes** au processus d'analyse de la double importance relative. Dans le premier cas, c'est le **personnel** de Roda qui a été mobilisé, en particulier les responsables des fonctions de l'entreprise dans leurs domaines de compétence respectifs ; dans le second cas, c'est un **fournisseur** ayant une connaissance approfondie des activités de Roda. Pour plus d'informations sur le processus suivi, il convient de se référer au paragraphe « **Analyse de double importance relative** ».

Participation à des associations professionnelles

Roda est activement impliquée dans les **associations professionnelles et les organisations représentatives** au niveau national, dans le but de soutenir le développement du secteur, d'encourager les discussions sur les questions techniques et réglementaires et de diffuser des pratiques vertueuses.

L'entreprise est notamment **membre d'ANIE Energia**, la fédération de référence pour les infrastructures dédiées au transport et à la distribution d'énergie. Au sein d'ANIE Energia, Roda participe à des groupes de travail et contribue activement



au dialogue avec les institutions, les opérateurs de réseaux et les autres acteurs de l'industrie.

Cette participation permet à Roda d'être constamment au fait des changements réglementaires, de contribuer à la définition des normes du secteur et de promouvoir des solutions innovantes dans une optique de durabilité.

Analyse de la double importance relative

Il s'agit du processus par lequel sont identifiés les aspects de durabilité prioritaires sur lesquels une organisation doit concentrer son attention afin de définir ses futures orientations stratégiques, qui guideront ses activités.

Suite à la transposition italienne de la **directive sur la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises (CSRD – Corporate Sustainability Reporting Directive)** en droit italien, Roda, bien qu'elle puisse être contrainte de se conformer à cette obligation légale seulement à partir de 2027, a choisi de mettre à jour son processus d'analyse de matérialité en s'inspirant, sur une base volontaire, des nouvelles normes européennes de reporting en matière de durabilité, les *European Sustainability Reporting Standards (ESRS)*.

En effet, Roda a introduit le concept de **double importance relative**, tel que défini par normes ESRS et par les lignes directrices « *IG1: Materiality Assessment Implementation Guidance* » du Groupe consultatif pour l'information financière en Europe (European Financial Reporting Advisory Group, EFRAG). En particulier, les nouvelles normes exigent d'identifier les questions de durabilité à prendre en compte dans le rapport en considérant deux perspectives : **l'importance relative de l'incidence** (ou **Impact Materiality**) et **l'importance relative financière** (ou **Financial Materiality**).

L'« **importance relative de l'incidence** » fait référence aux impacts que Roda génère, ou pourrait potentiellement générer, sur l'environnement et les personnes, résultant à la fois des activités de la Société et de la chaîne de valeur en amont et en aval.

L' « **importance relative financière** » concerne la dimension liée à l'identification des risques et des opportunités, c'est-à-dire les aspects découlant des questions environnementales, sociales ou de gouvernance qui peuvent avoir une incidence négative et positive, respectivement, sur la situation financière, le résultat, les flux de trésorerie, l'accès au financement ou le coût du capital de la Société.

Les deux perspectives, réunies dans le concept de double importance relative, ont pour objectif ultime l'identification des **Incidences, des Risques et des Opportunités (IRO)** importants pour Roda.

En particulier, le processus de double importance relative adopté par la Société s'est articulé autour des phases suivantes :

- 1) **Analyse du contexte** : au cours de cette première phase, une analyse a été menée pour comprendre le contexte, à la fois interne et externe à la Société, en commençant par les documents de l'entreprise, tels que le Rapport de durabilité 2023 et la liste des thèmes identifiés au cours de l'année de référence précédente. Une analyse comparative a ensuite permis d'examiner les questions de durabilité importantes pour les pairs du secteur et les meilleures pratiques en matière de durabilité.
- 2) **Identification des IRO** : à partir de l'analyse effectuée au point précédent et en prenant comme référence la liste des thèmes et sous-thèmes de durabilité des ESRS (ESRS 1 AR16⁵), une liste d'incidences, de risques et d'opportunités potentiellement importants pour la Société a été établie.
- 3) **Évaluation des IRO** : chaque IRO a été évalué par des représentants des principales fonctions de l'entreprise dans leur domaine de compétence respectif, dans le cadre d'ateliers spécifiques organisés par thème : environnement, social, gouvernance. L'évaluation des incidences a également impliqué une partie prenante externe (un fournisseur) par le biais d'une enquête en ligne.

Conformément aux exigences des ESRS, l'évaluation des incidences a été réalisée en tenant compte de plusieurs facteurs, tels que l'**ampleur**, la **portée** et le **caractère irrémédiable** (pour les incidences négatives) et la **probabilité** (pour les incidences potentielles). Plus précisément, l'ampleur est définie comme la mesure du bénéfice apporté par une incidence positive ou la gravité d'une incidence négative, la portée représente l'étendue de l'incidence et le caractère irréversible indique la mesure dans laquelle une incidence négative peut être corrigée. Les risques et opportunités sont évalués en tenant compte non seulement de leur **probabilité d'occurrence**, mais aussi de l'**ampleur potentielle** de leur incidence financière.

Une note de 1 à 5 a été attribuée à chacune des variables considérées sur la base d'échelles d'évaluation qualitatives et, dans certains cas, quantitatives. En outre, les IRO ont été identifiés et évalués sans tenir compte des mesures d'atténuation requises par les ESRS.

Le seuil d'importance relative a été fixé à **2,5**. L'analyse ainsi réalisée a permis de dresser une liste de **38 IRO importants**, répartis en **23 incidences, 12 risques et 3 opportunités**. Les 38 IRO ont été rattachés aux **10 thèmes des ESRS**. Il convient également de noter que l'analyse effectuée sur le thème de la **pollution** a permis d'identifier une information spécifique (*entity-specific*) importante, non couverte

⁵ Appendice B de l'Annexe II de la CSRD.



par les ESRS et qui concerne la **pollution sonore générée par les activités de production**.

Une brève description des incidences, des risques et des opportunités importants découlant de l'analyse de la double importance relative est présentée ci-dessous.

SOUS-THEME	SOUS-SOUS-THEME	DESCRIPTION IRO	IRO	CHAINE DE VALEUR	INTERVALLE DE TEMPS
THÈMES ENVIRONNEMENTAUX Changements climatiques					
Atténuation des changements climatiques	-	La production et le rejet dans l'atmosphère d'émissions de GES, résultant de la consommation de combustibles fossiles liée aux activités et/ou à la chaîne d'approvisionnement de Roda, ont une incidence et contribuent au changement climatique.	Incidence négative réelle	En amont Opérations propres En aval	-
Adaptation aux changements climatiques	-	Les préjudices économiques dus à la survenance de phénomènes météorologiques extrêmes pourraient compromettre le bon fonctionnement et/ou l'interruption des activités.	Risque	Opérations propres	Bref Moyen Long
Énergie	-	Le développement et la mise en œuvre de solutions innovantes qui garantissent l'efficacité énergétique (par exemple, le recours aux sources d'énergie renouvelable, l'optimisation et le contrôle des mouvements des moyens de transport, les cours d'écoconduite pour les salariés, le renouvellement du parc automobile, etc. dans le cadre des activités principales des lignes électriques aériennes, des câbles et de la charpenterie) contribuent à lutter contre le changement climatique.	Incidence positive réelle	Opérations propres	-
Pollution					
Pollution de l'air	-	La production et le rejet dans l'atmosphère de gaz polluants et/ou de poussières résultant des activités de production de Roda (par exemple, le stockage, la manipulation de matériaux poussiéreux, ou les activités d'excavation des fondations ou du lit) et/ou de la chaîne d'approvisionnement ont une incidence sur l'environnement, et contribuent à la pollution de l'air.	Incidence négative réelle	En amont Opérations propres	-
Pollution sonore – entity specific	-	Les émissions sonores produites dans le cadre d'activités de production (par exemple, par les installations et les machines sur les chantiers) sont préjudiciables à la santé des personnes.	Incidence négative réelle	Opérations propres	-
Pollution des sols	-	Préjudices économiques dus aux sanctions infligées pour les rejets de contaminants dans les sols lors des activités de production de Roda.	Risque	Opérations propres	Bref Moyen Long



SOUS-THEME	SOUS-SOUS-THEME	DESCRIPTION IRO	IRO	CHAINE DE VALEUR	INTERVALLE DE TEMPS
Pollution de l'eau	-	Les rejets de polluants pendant les phases de production (par exemple, travaux d'excavation nécessitant un captage d'eaux souterraines), ont une incidence sur l'environnement et contribuent à la pollution de l'eau, à la fois dans des conditions normales et dans des situations d'urgence.	Incidence négative réelle	Opérations propres	-
Substances préoccupantes Substances extrêmement préoccupantes	-	L'utilisation de substances préoccupantes et/ou extrêmement préoccupantes dans les opérations propres de notre entreprise et dans la chaîne d'approvisionnement peut avoir des effets négatifs sur l'écosystème.	Incidence négative potentielle	En amont Opérations propres	Bref Moyen Long
Eau et ressources marines					
Eaux	Consommation d'eau Prélèvements d'eau	Le prélèvement et la consommation d'eau à des fins civiles et industrielles (lavage des véhicules et utilisation de l'eau dans les bureaux) dégradent la qualité des sols et des écosystèmes.	Incidence négative réelle	En amont Opérations propres	-
Biodiversité et écosystèmes					
Facteurs ayant une incidence directe sur la perte de biodiversité	Pollution Dégradation des sols	Contribution à la perte de biodiversité résultant d'activités de production dans des zones naturelles protégées (par exemple, rejet de polluants).	Incidence négative potentielle	En amont Opérations propres	Bref Moyen Long
Facteurs ayant une incidence directe sur la perte de biodiversité	Transformation de l'occupation des sols Changement d'utilisation de l'eau douce Changement d'utilisation des mers	Risque de réputation dû à l'absence de prise en compte de la protection de la biodiversité dans le cadre des activités propres de l'entreprise ou tout au long de la chaîne de valeur.	Risque	En amont Opérations propres	Bref Moyen Long
Économie circulaire					
Ressources entrantes, y compris l'utilisation des ressources	-	L'extraction de ressources naturelles, utilisées dans nos propres processus de production et dans ceux de la chaîne d'approvisionnement, a une incidence sur l'environnement et compromet la disponibilité des ressources.	Incidence négative réelle	En amont Opérations propres	-
Déchets	-	La production de déchets par Roda (y compris, par exemple, les déchets dangereux tels que les huiles automobiles et les batteries) a une incidence et contribue à la pollution de l'environnement.	Incidence négative réelle	Opérations propres	-
Déchets	-	Préjudices économiques dus aux sanctions infligées pour non-respect des exigences législatives en matière de gestion des déchets.	Risque	Opérations propres	Moyen

THÈMES SOCIAUX						
Effectifs de l'entreprise						
Conditions de travail	Sécurité de l'emploi Horaire de travail Équilibre entre vie professionnelle et vie privée	Contribution au bien-être des salariés grâce à la volonté de la Société d'établir des relations de travail durables et de favoriser un bon équilibre entre vie professionnelle et vie privée grâce à la promotion de nombreuses initiatives en matière de bien-être.	Incidence positive réelle	Opérations propres	-	
Conditions de travail	Sécurité de l'emploi Horaire de travail Équilibre entre vie professionnelle et vie privée	La promotion d'une culture d'entreprise qui respecte l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée a une incidence positive sur la réputation de l'entreprise et la productivité des salariés.	Opportunités	Opérations propres	Bref Moyen Long	
Conditions de travail	Sécurité de l'emploi Horaire de travail Équilibre entre vie professionnelle et vie privée	La difficulté à trouver du personnel opérationnel hautement qualifié sur les chantiers pourrait avoir des répercussions sur la pleine réalisation des objectifs de l'entreprise et entraîner une perte de compétitivité.	Risque	Opérations propres	Bref Moyen Long	
Conditions de travail	Santé et sécurité	La survenance d'accidents du travail et/ou de maladies professionnelles entraînant des séquelles temporaires dans le cadre des activités opérationnelles peut avoir des répercussions sur la santé et sur l'intégrité physique et mentale des travailleurs.	Incidence négative potentielle	Opérations propres	Bref Moyen Long	
Conditions de travail	Santé et sécurité	La survenance d'accidents du travail et/ou de maladies professionnelles entraînant une incapacité permanente dans le cadre des activités opérationnelles peut avoir des répercussions sur la santé et sur l'intégrité physique et mentale des travailleurs.	Incidence négative potentielle	Opérations propres	Bref Moyen Long	
Conditions de travail	Santé et sécurité	Risque lié à la santé et à la sécurité de ses salariés sur le lieu de travail, avec pour conséquences des accidents du travail entraînant des séquelles temporaires et de préjudices en matière de réputation.	Risque	Opérations propres	Bref Moyen Long	
Conditions de travail	Santé et sécurité	Risque lié à la santé et à la sécurité de ses salariés sur le lieu de travail, avec pour conséquences des accidents du travail entraînant des séquelles permanentes et de préjudices en matière de réputation.	Risque	Opérations propres	Bref Moyen Long	
Égalité de traitement et égalité des chances pour tous	Égalité de genre et égalité de rémunération pour un travail de valeur égale Emploi et inclusion des personnes handicapées Diversité	L'équité et l'égalité de traitement, quels que soient le sexe, la religion, l'origine et la culture, à chaque étape de la carrière et de la relation de travail, créent un environnement de travail inclusif et par conséquent une amélioration du climat de l'entreprise.	Incidence positive réelle	Opérations propres	-	



Égalité de traitement et égalité des chances pour tous	Formation et développement des compétences	Développement des compétences professionnelles des salariés grâce à la mise à disposition d'activités et de parcours de formation pour un personnel à jour et compétent.	Incidence positive réelle	Opérations propres	-
Égalité de traitement et égalité des chances pour tous	Formation et développement des compétences	Un transfert insuffisant du savoir-faire dû à l'absence d'un bon encadrement des nouveaux membres du personnel technique pourrait générer une insatisfaction, ainsi qu'un ralentissement dans le développement des compétences requises.	Incidence négative potentielle	Opérations propres	Bref Moyen Long
Égalité de traitement et égalité des chances pour tous	Formation et développement des compétences	Ralentissement de la productivité et par conséquent perte de compétitivité causée par le manque de personnel technique correctement formé et/ou par la perte de personnel technique hautement qualifié.	Risque	Opérations propres	Bref Moyen Long
Autres droits liés au travail	Confidentialité (vie privée)	Violation de données à caractère personnel dues au non-respect des nouvelles réglementations en matière de protection des données, les cyberattaques ayant des conséquences économiques et pour la réputation négatives.	Risque	Opérations propres	Bref Moyen Long
Travailleurs dans la chaîne de valeur					
Conditions de travail	Santé et sécurité	Les éventuels accidents du travail et/ou maladies professionnelles entraînant des séquelles temporaires survenus dans le cadre des activités opérationnelles peuvent avoir des répercussions sur la santé et l'intégrité physique et mentale des travailleurs tout au long de la chaîne de valeur.	Incidence négative potentielle	En amont	Bref Moyen Long
Conditions de travail	Santé et sécurité	Les éventuels accidents du travail et/ou maladies professionnelles entraînant une incapacité permanente survenus dans le cadre des activités opérationnelles peuvent avoir des répercussions sur la santé et l'intégrité physique et mentale des travailleurs tout au long de la chaîne de valeur.	Incidence négative potentielle	En amont	Bref Moyen Long
Communautés concernées					
Droits économiques, sociaux et culturels des communautés	Incidences liées au territoire	Développement socio-économique des territoires et des communautés locales grâce au développement de nombreuses initiatives (dans les domaines de la santé, de l'instruction, du sport et de l'environnement).	Incidence positive réelle	Opérations propres	-
Droits économiques, sociaux et culturels des communautés	Incidences liées au territoire	Contribution à la détérioration de la qualité de vie des communautés locales résultant d'activités de production normales qui génèrent des émissions sonores importantes.	Incidence négative réelle	En amont Opérations propres	-

Droits économiques, sociaux et culturels des communautés	Incidences liées au territoire	Avantages en termes de réputation grâce à l'établissement d'une relation solide avec la communauté locale par le biais d'initiatives caritatives, de parrainages, etc.	Opportunités	Opérations propres	Bref Moyen Long
Consommateurs et utilisateurs finaux					
Incidences liées à l'information pour les consommateurs et/ou les utilisateurs finaux	Confidentialité (vie privée)	Inadéquation des processus de gestion des données clients entraînant des violations de données et la perte/diffusion de données sensibles.	Incidence négative potentielle	Opérations propres En aval	Bref Moyen Long
Sécurité personnelle des consommateurs et/ou des utilisateurs finaux	Santé et sécurité Sécurité personnelle	Avantages en termes de réputation grâce à la fidélisation des clients due au respect des garanties en matière de sécurité et de qualité des travaux réalisés.	Opportunités	Opérations propres En aval	Bref Moyen Long
QUESTIONS DE GOUVERNANCE Conduite des entreprises					
Culture d'entreprise / Corruption active et passive	-	Lutte contre la corruption active et passive par la diffusion de principes éthiques dans les activités.	Incidence positive réelle	Opérations propres	-
Culture d'entreprise / Corruption active et passive	-	Des manquements aux principes éthiques ou au respect des obligations, de la part des salariés ou de tiers, peuvent compromettre la réputation de la Société.	Risque	Opérations propres	Bref Moyen Long
Protection des lanceurs d'alerte	-	La mise en place de canaux sécurisés, anonymes et accessibles, permet à chaque partie prenante de signaler des comportements illicites sans crainte de représailles ou de discrimination.	Incidence positive réelle	Opérations propres	-
Gestion des relations avec les fournisseurs, y compris les pratiques en matière de paiement	-	Risque de ralentissement et/ou d'interruption des activités opérationnelles de Roda en raison de la non-conformité des activités des sous-traitants.	Risque	En amont Opérations propres	Bref Moyen Long
Gestion des relations avec les fournisseurs, y compris les pratiques en matière de paiement	-	Risque de réputation dû à l'absence d'intégration de critères environnementaux et/ou sociaux dans la sélection des fournisseurs et de suivi de leurs performances en matière de durabilité.	Risque	Opérations propres	Bref Moyen Long



2 Informations sur l'environnement

Pour Roda, la durabilité passe avant tout par la préservation et la consolidation du patrimoine naturel. L'entreprise reconnaît que l'environnement ne peut plus être considéré comme un simple espace à usage humain, mais comme un patrimoine commun à sauvegarder et à protéger. Dans cette optique, Roda s'engage chaque jour à lutter contre le changement climatique et à promouvoir une utilisation responsable et consciente des ressources naturelles.

Le respect de l'environnement est un **principe fondamental qui guide l'ensemble des choix et des stratégies de l'entreprise**. Il ne s'agit pas seulement d'une valeur, mais d'un engagement concret qui se traduit par des actions et des comportements concrets au quotidien.

2.1 Changements climatiques

Roda accorde une attention et un engagement croissants aux questions environnementales et aux défis posés par le changement climatique et, à cette fin, surveille en permanence sa consommation d'énergie et les émissions qui en découlent.

L'analyse de la double importance relative a permis d'identifier les incidences et les risques suivants jugés significatifs en lien avec le changement climatique :

- **Incidence négative réelle :** La production et le rejet dans l'atmosphère d'émissions de GES, résultant de la consommation de combustibles fossiles liée aux activités et/ou à la chaîne d'approvisionnement de Roda, ont une incidence qui contribue au changement climatique.
- **Incidence positive réelle :** Le développement et la mise en œuvre de solutions innovantes qui garantissent l'efficacité énergétique (par exemple, le recours aux sources d'énergie renouvelable, l'optimisation et le contrôle des mouvements des moyens de transport, les cours d'écoconduite pour les salariés, le renouvellement du parc automobile, etc. dans le cadre des activités principales des lignes électriques aériennes, des câbles et de la charpenterie), contribuent à lutter contre le changement climatique ;
- **Risque :** Les préjudices économiques dus à la survenance de phénomènes météorologiques extrêmes pourraient compromettre le bon fonctionnement et/ou l'interruption des activités.

Pour favoriser l'atténuation des incidences environnementales liées à ses activités, la Société s'est dotée d'une « **Politique d'entreprise** » (ci-après également dénommée « Politique intégrée »). Avec la mise en œuvre de cette

politique, Roda vise à garantir en permanence la conformité et la qualité de ses activités aux exigences des clients, aux législations applicables et aux réglementations de référence du secteur, en garantissant les normes les plus élevées en matière de **sécurité de l'information**, en accordant la plus grande attention à la **protection de l'environnement**, à la **prévention de la pollution** et à la **préservation des ressources**, ainsi qu'à la **santé**, à la **sécurité** et aux **droits des travailleurs**. Cette Politique, ouverte à la consultation publique sur le site institutionnel de Roda, est approuvée, partagée et mise en œuvre par la Direction. Elle est conforme aux normes environnementales **ISO 14001:2015⁶** et **ISO 50001:2018⁷** ainsi qu'aux normes ISO 9001:2015⁸, ISO 45001:2023⁹, SA8000:2014¹⁰, ISO 37001:2016¹¹, ISO/IEC 27001:2022¹² et ISO 55001:2014¹³.

La durabilité environnementale chez Roda s'intègre également dans le suivi constant de ses activités. La Société procède **régulièrement à des audits environnementaux internes conjointement à ceux relatifs aux aspects de santé et de sécurité**, afin d'adopter un modèle de gestion intégré des risques et des incidences liés à ses processus de production.

Preuve de l'**importance que revêt le respect de l'environnement dans la stratégie de Roda, la réduction des émissions de gaz à effet de serre** est un facteur clé pour contribuer activement à la lutte contre le changement climatique. En particulier, la certification **ISO 50001:2018** vient confirmer l'engagement de l'organisation à atteindre une gestion efficace des ressources énergétiques, en favorisant une utilisation consciente et sans gaspillage.

Dans le but de prendre conscience des incidences de la nouvelle division de production de charpentes, une **évaluation** a été réalisée **pour la quantification et la déclaration des émissions de gaz à effet de serre conformément à la norme ISO 14064-1¹⁴** et une évaluation est en cours sur l'extension du périmètre prévue pour 2025. En complément, une étude a été menée dans une optique d'ACV (Analyse du Cycle de Vie) pour déterminer l'**empreinte carbone liée à la production des pylônes, conformément à la norme ISO 14067:2018¹⁵**.

En outre, la Société a **renouvelé son parc automobile** en introduisant des véhicules plus respectueux de l'environnement. Elle utilise également de l'**énergie** provenant de **sources renouvelables** grâce à l'installation d'un système photovoltaïque d'environ **0,5 MW** sur tous les hangars et auvents, qui alimente

⁶ La norme ISO 14001:2015 est une norme internationale qui définit les critères d'un système de management environnemental (SME) efficace.

⁷ La norme ISO 50001:2018 est la nouvelle norme internationale pour le management de l'énergie.

⁸ La norme ISO 9001:2015 est une norme internationale pour le management de la qualité dans les organisations de tous types et de toutes tailles, publiques ou privées.

⁹ La norme ISO 45001:2023 est une norme internationale relative à la santé et à la sécurité au travail (SST).

¹⁰ La norme SA8000:2014 est une norme internationale volontaire relative à la responsabilité sociale des entreprises.

¹¹ La norme ISO 37001:2016 est une norme internationale pour la mise en œuvre d'un système de management pour la prévention de la corruption.

¹² ISO/IEC 27001:2022 est la norme internationale de référence pour la gestion de la sécurité de l'information.

¹³ ISO 55001:2014 est la norme internationale pour la gestion d'actifs (Asset Management).

¹⁴ La norme ISO 14064-1:2019 est une norme internationale qui permet aux différentes organisations de quantifier et de déclarer les émissions de gaz à effet de serre et de mettre en place des activités pour les supprimer.

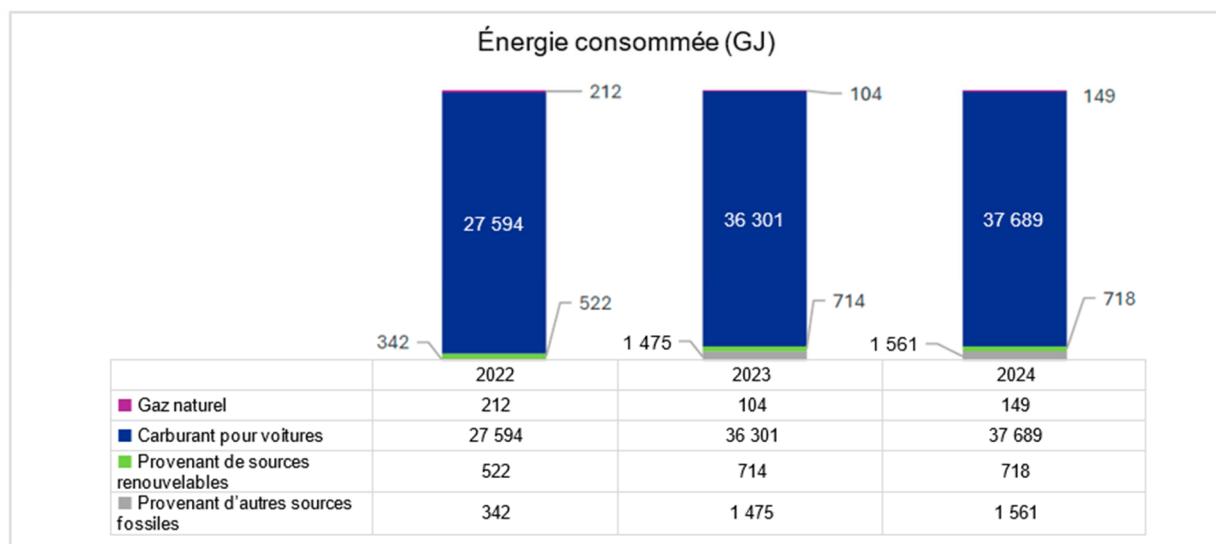
¹⁵ La norme ISO 14067:2018 est une norme internationale qui définit les principes, les exigences et les lignes directrices pour la quantification et la déclaration de l'empreinte carbone d'un produit (ECP).

les activités menées au siège. Une partie de l'énergie produite est vendue au réseau de distribution national. Enfin, Roda met en œuvre diverses **activités de formation** ainsi que des **programmes de participation des salariés** portant sur les bons comportements durables dans la vie de tous les jours.

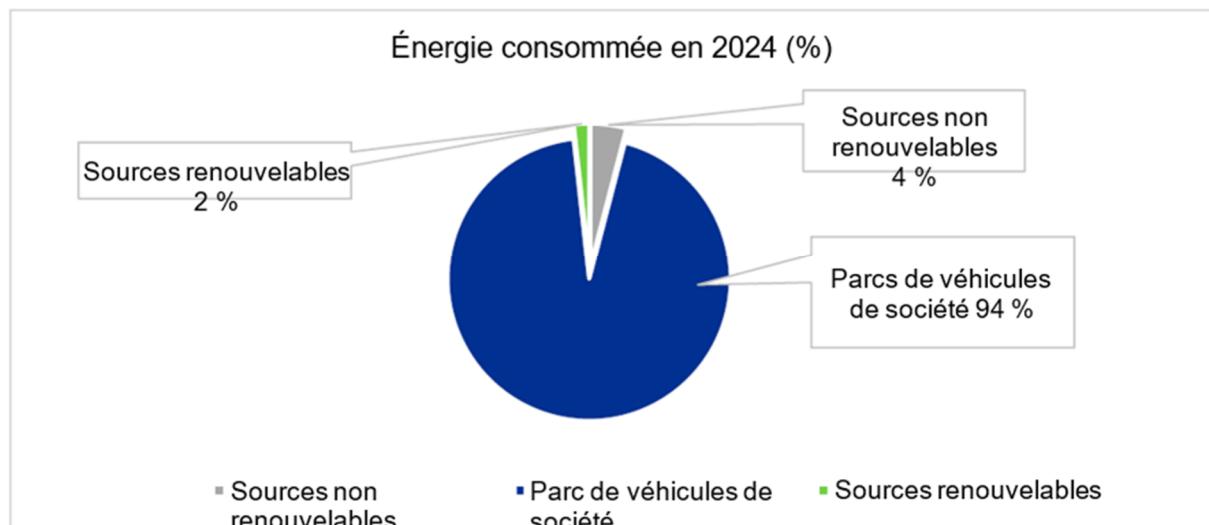
Consommation d'énergie

L'énergie consommée au sein de l'organisation est composée de combustibles provenant de **sources non renouvelables** et **renouvelables**. L'énergie provenant de sources non renouvelables comprend principalement les carburants liés au parc automobile (gazole, essence et GPL) et le GPL utilisé pour le chauffage. En ce qui concerne l'électricité achetée, une partie provient de sources renouvelables¹⁶.

En 2024, la **consommation totale d'énergie** est de **40 117 GJ**, ce qui représente une **légère augmentation (+ 4 %)** par rapport à 2023, principalement en raison de l'augmentation de la consommation du parc automobile.



¹⁶ Source : Benaco Energia pour le calcul du bouquet énergétique lié à l'électricité achetée



Consommation d'énergie et bouquet énergétique

Roda déclare également sa consommation d'énergie en mégawattheures. Par ailleurs, pour mesurer l'efficacité énergétique, définie comme le rapport entre la consommation totale d'énergie et le produit net, l'entreprise calcule son intensité énergétique. Le tableau ci-dessous présente la consommation d'énergie de la Société exprimée en mégawattheures (MWh).

Consommation d'énergie (MWh)	2024
1. Consommation de combustible provenant du charbon et des produits à base de charbon	0
2. Consommation de combustible provenant du pétrole brut et de produits pétroliers	9 869
3. Consommation de combustible provenant du gaz naturel	37
4. Consommation de combustible provenant d'autres sources fossiles	153
5. Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis à partir de sources fossiles	251
6. La consommation totale d'énergie produite à partir de sources fossiles (MWh) (somme des lignes 1 à 5)	10 325
Part des sources fossiles dans la consommation totale d'énergie	98%
7. Consommation provenant de sources nucléaires	0
Part de la consommation provenant de sources nucléaires dans la consommation totale d'énergie	0%
8. Consommation de combustible provenant de sources renouvelables, y compris la biomasse (incluant également des déchets industriels et municipaux d'origine biologique), les biocombustibles, l'hydrogène provenant de sources renouvelables	0
9. Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis à partir de sources renouvelables	105
10. Consommation d'énergie renouvelable non combustible autoproduite	108
11. Consommation totale d'énergie renouvelable (somme des lignes 8 à 10)	213
Part des sources d'énergie renouvelables dans la consommation totale d'énergie	2%

Consommation d'énergie (MWh)	2024
Consommation totale d'énergie (somme des lignes 6 et 11)	10 538
Production d'énergie renouvelable	456
Production d'énergie non renouvelable	0

En ce qui concerne le calcul de l'intensité énergétique, la consommation totale d'énergie exprimée en MWh a été rapportée au produit net. La consommation totale d'énergie tient compte de la consommation d'énergie provenant de sources fossiles et renouvelables (achetée et produite). Le produit net, quant à lui, figure au poste « A1 – Produit des ventes et des prestations de services » dans les états financiers annuels de la Société.

Intensité énergétique des activités dans les secteurs à fort impact climatique	u.m.	2024
Consommation totale d'énergie des activités dans les secteurs à fort impact climatique	MWh	478
Produit net provenant d'activités réalisées dans des secteurs à fort impact climatique	Millions d'€	130
Intensité énergétique des activités à fort impact climatique	MWh/Millions d'€	3,69

Émissions brutes de GES 1 et 2

Roda calcule ses émissions en les décomposant ainsi :

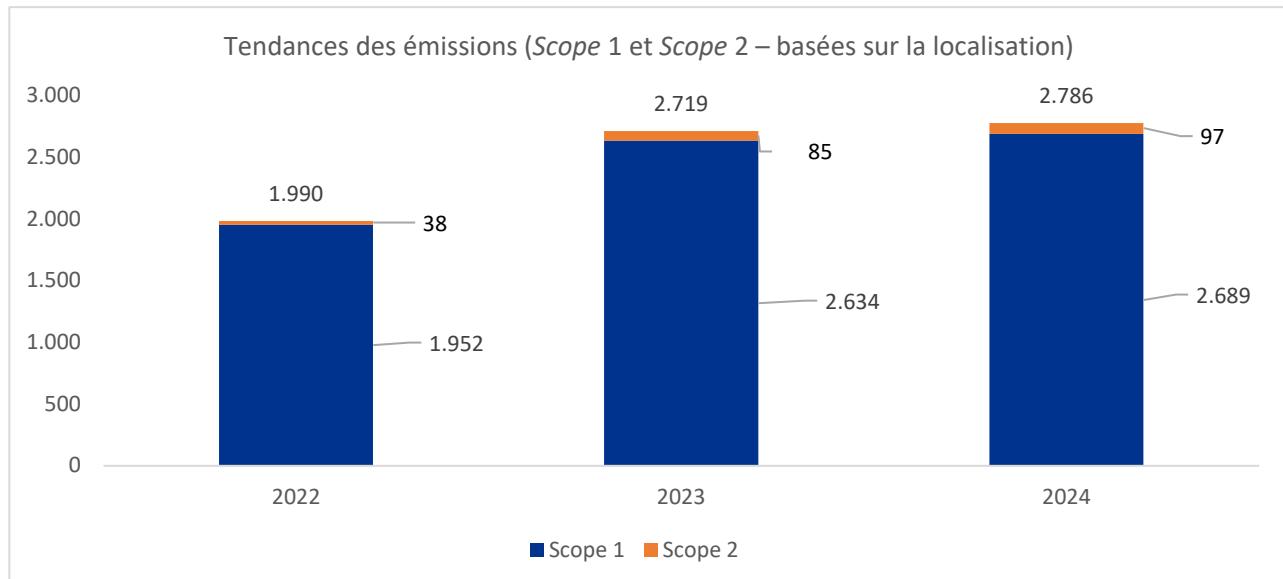
- **Scope 1** : émissions provenant de sources directement contrôlées par la Société telles que, par exemple, les carburants utilisés pour le parc automobile de l'entreprise ou le GPL utilisé pour le chauffage ;
- **Scope 2** : émissions provenant de sources non directement contrôlées par la Société et associées à l'achat d'électricité, calculées selon les méthodes « *Location-Based* » (basée sur la localisation) et « *Market-Based* » (basée sur le marché). Selon la première approche, lorsque des sources d'énergie renouvelables sont utilisées, le facteur d'émission est égal à zéro. Enfin, pour le calcul du Scope 2, basé sur la localisation, les facteurs d'émission moyens du pays dans lequel l'énergie est achetée sont pris en compte, ce qui permet d'analyser les émissions sur le réseau de distribution.

En 2024, les **émissions totales** (Scope 1 et Scope 2 – basées sur la localisation) **s'élèvent à 2 786 teqCO2**, ce qui représente une légère augmentation (+ 2 %), cohérente avec l'augmentation de la consommation d'énergie.

Intensité des GES sur la base du produit net

Dans le calcul de l'intensité des émissions de GES, Roda prend en compte dans le numérateur les émissions totales de Scope 2 basées sur la localisation et sur le marché, qui incluent également les émissions de Scope 1, comme indiqué dans le tableau suivant. Le produit net est le même que celui utilisé dans le calcul de l'intensité énergétique.

Intensité des émissions de gaz à effet de serre	u.m.	2024
Émissions totales (basées sur la localisation)	teqCO2	97
Émissions totales (basées sur le marché)	teqCO2	117
Produit net	Millions d'€	130
Intensité des émissions (basées sur la localisation)	teqCO2/Millions d'€	0,75
Intensité des émissions (basées sur le marché)	teqCO2/Millions d'€	0,90



2.2 Pollution

La pollution de l'environnement, qui résulte du rejet de **gaz polluants et de particules** dans l'atmosphère, du déversement de **contaminants dans le sol et les eaux souterraines**, et de l'utilisation de **substances préoccupantes ou extrêmement préoccupantes**, représente l'un des défis les plus importants au niveau mondial en matière de durabilité et de protection des écosystèmes. Dans ce contexte, Roda s'engage concrètement à améliorer la **gestion de ses activités de production et opérationnelles** afin de prévenir et de réduire les incidences environnementales, contribuant ainsi activement à la protection de l'environnement et à la maîtrise des sources de pollution.

L'analyse de double importance relative a permis d'identifier les incidences et les risques importants liés à la question de la pollution :

- **Incidence négative réelle :** La production et le rejet dans l'atmosphère de gaz polluants et/ou de poussières résultant des activités de production de Roda (par exemple, le stockage, la manipulation de matériaux poussiéreux, ou les activités d'excavation des fondations ou du lit) et/ou de la chaîne d'approvisionnement ont une incidence sur l'environnement, et contribuent à la pollution de l'air ;
- **Incidence négative réelle :** Les émissions sonores produites dans le cadre d'activités de production (par exemple, par les installations et les machines sur les chantiers) sont préjudiciables à la santé des personnes ;
- **Incidence négative réelle :** Les rejets de polluants pendant les phases de production (par exemple, travaux d'excavation nécessitant un captage d'eaux souterraines), ont une incidence sur l'environnement et contribuent à la pollution de l'eau, à la fois dans des conditions normales et dans des situations d'urgence ;
- **Incidence négative potentielle :** L'utilisation de substances préoccupantes et/ou extrêmement préoccupantes dans les opérations propres de notre entreprise et dans la chaîne d'approvisionnement peut avoir des effets négatifs sur l'écosystème ;
- **Risque :** Préjudices économiques dus aux sanctions infligées pour les rejets de contaminants dans les sols lors des activités de production de Roda.

Suite à l'analyse, un autre sujet a émergé, spécifique à l'entité : la pollution sonore générée par les activités de production. Afin d'atténuer cette incidence, Roda a mis en œuvre diverses mesures sur les chantiers concernés, notamment **l'évaluation des nuisances sonores** et les **analyses de zonage acoustique** afin de **respecter les valeurs limites d'émission diurnes et nocturnes** auxquelles la Société doit se conformer dans le cadre de ses activités de chantier. Par ailleurs,

Roda s'est équipée de machines et d'équipements conformes aux **exigences de sécurité de la réglementation applicable en matière d'émissions sonores**.

Les aspects liés à la prévention de la pollution sont également encadrés par la **Politique intégrée** de la Société. Pour plus de détails, veuillez-vous référer au chapitre « [**2.1 Changements climatiques**](#) ».

2.3 Ressources aquatiques et marines

Dans un souci de durabilité environnementale et d'utilisation consciente des ressources, la Société a adopté diverses mesures pour permettre une **gestion optimale des ressources en eau** dans le cadre de ses activités, en **réduisant** autant que possible **la consommation d'eaux domestique, municipale et industrielle**, en particulier dans les zones soumises à un stress hydrique.

L'analyse de double importance relative réalisée par la Société a permis d'identifier une **incidence négative réelle** liée au prélèvement et à la consommation d'eau à usage civil et industriel, susceptible d'avoir des effets sur la qualité des sols et l'écosystème.

Conformément à une vision axée sur la gestion responsable des ressources en eau, Roda a adopté une **approche systématique et continue pour surveiller sa consommation d'eau**, consciente que le suivi continu, précis et transparent des données représente une étape particulièrement importante sur la voie de la durabilité.

La **consommation** est **contrôlée** de **deux manières**: d'une part, par l'enregistrement et l'analyse des factures d'eau reçues du fournisseur de services ; d'autre part, par l'utilisation de compteurs actifs et de dispositifs d'alarme qui détectent en temps réel toute anomalie ou dispersion le long du réseau interne. Ces instruments constituent un moyen de surveillance constant pour la détection des fuites cachées, contribuant ainsi à la prévention du gaspillage et des préjudices potentiels.

En ce qui concerne la consommation d'eau de l'entreprise, il convient de noter que les ressources en eau sont utilisées exclusivement à des fins civiles et sanitaires. L'activité principale de la Société, qui consiste en des opérations d'excavation et de pose, ne nécessite pas en soi l'utilisation directe d'eau ; par conséquent, l'utilisation des ressources en eau par Roda est limitée et circonscrite, ce qui contribue considérablement à **réduire le risque de contamination de l'eau dans le cadre de ses activités opérationnelles**.

Néanmoins, certains contextes spécifiques sur les chantiers, notamment liés aux travaux d'excavation, peuvent nécessiter l'extraction d'eau souterraine (appelée captage). Le cas échéant, Roda entreprend une analyse préliminaire afin d'évaluer l'interaction entre les activités prévues et les caractéristiques hydrogéologiques du site. Cette analyse permet de déterminer la manière la plus appropriée de gérer les eaux prélevées à la fin des opérations effectuées, en déterminant si elles doivent être traitées comme des eaux usées ou éventuellement comme des déchets liquides.

En outre, la Société met également en œuvre des mesures de prévention en ce qui concerne les effets collatéraux potentiels, tels que l'affaissement du sol dû au captage en question, ainsi que les déversements accidentels.

Pour renforcer cette approche, l'organisation a mis en place des **mesures de sensibilisation** destinées au personnel, dans le but de promouvoir une utilisation consciente des ressources en eau et de diffuser les bonnes pratiques visant à réduire les déchets. Ces activités s'inscrivent dans le cadre d'un engagement plus large en faveur de la responsabilité environnementale, qui se reflète dans les actions quotidiennes et la culture d'entreprise.

En 2024, les **prélèvements d'eau** de la Société s'élèvent **au total à 1,524 MI.**

2.4 Biodiversité

La sauvegarde de la biodiversité est un principe fondamental pour Roda, qui s'engage activement dans le respect des espèces animales et végétales présentes sur les territoires où elle opère. À chaque étape de son activité, la Société prend des mesures pour minimiser son impact sur l'environnement, en intégrant des **critères de protection écologique tout au long de la chaîne de valeur**. Préserver les équilibres naturels et contribuer à la protection des écosystèmes locaux fait partie intégrante de la responsabilité environnementale de Roda vis-à-vis du territoire et des générations futures.

L'analyse de la double importance relative a conduit à l'identification d'une incidence et d'un risque importants définis ci-dessous et liés à la question de la biodiversité :

- **Incidence négative potentielle**: Contribution à la perte de biodiversité résultant d'activités de production dans des zones naturelles protégées (par exemple, rejet de polluants) ;
- **Risque** : Risque de réputation dû à l'absence de prise en compte de la protection de la biodiversité dans le cadre des activités propres de l'entreprise ou tout au long de la chaîne de valeur.

Dans le respect des ressources naturelles et des écosystèmes présents sur les territoires où elle opère, Roda adopte des **mesures strictes pour prévenir toute forme de contamination environnementale**.

Le risque potentiel identifié concerne l'éventuel déversement accidentel d'huiles hydrauliques, de lubrifiants ou de carburant des véhicules de l'entreprise, ainsi que d'éventuels déversements de substances dangereuses. Pour faire face à de telles éventualités, la Société a fourni des kits environnementaux complets sur chaque chantier, contenant le matériel nécessaire pour effectuer **des interventions rapides et efficaces en cas de fuites ou de déversements**.

En outre, comme mesure supplémentaire de protection de l'environnement, il est interdit de nettoyer les véhicules à l'intérieur des chantiers, à l'exception du nettoyage des roues, qui ne peut être effectué qu'après l'entrée du véhicule sur le réseau routier public, afin d'éviter de salir la chaussée.

Si les eaux pluviales entrent en contact avec les déchets présents sur le chantier, elles doivent être impérativement interceptées et éliminées conformément aux modalités prévues pour la gestion des déchets, afin de garantir la protection des sols et des eaux de surface.

2.5 Économie circulaire

L'analyse de la double importance relative a mis en évidence les incidences et les risques suivants liés au thème de l'économie circulaire :

- **Incidence négative réelle** : L'extraction de ressources naturelles, utilisées dans nos propres processus de production et dans ceux de la chaîne d'approvisionnement, a une incidence sur l'environnement et compromet la disponibilité des ressources ;
- **Incidence négative réelle** : La production de déchets par Roda (y compris, par exemple, les déchets dangereux tels que les huiles automobiles et les batteries) a une incidence et contribue à la pollution de l'environnement ;
- **Risque** : Préjudices économiques dus aux sanctions infligées pour non-respect des exigences législatives en matière de gestion des déchets.

La **Politique intégrée** de la Société décrite au chapitre « [**2.1 Changements climatiques**](#) » prévoit la gestion des incidences et des risques décrits ci-dessus à travers l'engagement à minimiser la production de déchets en optimisant leur recyclage et leur valorisation, mais également en assurant leur bonne gestion.

Les déchets produits par la Société proviennent principalement de la **construction et de la maintenance des lignes électriques** aériennes et souterraines, tandis qu'une petite partie est générée par la division charpenterie, le bâtiment administratif, l'entrepôt et l'atelier utilisé pour l'entretien des véhicules et de l'équipement.

Afin d'assurer une **gestion efficace et responsable des déchets** et de promouvoir leur valorisation conformément aux principes de l'**économie circulaire**, des documents de traçabilité spécifiques sont remplis, tels que des formulaires et des registres de chargement et de déchargement, qui indiquent les **quantités de déchets générées, ventilées par zone d'intervention**. Roda est également dûment **inscrite au Registre national des gestionnaires de l'environnement**, qui réglemente la gestion du transport des déchets effectué pour son propre compte. Les chantiers sont aménagés avec des zones de stockage temporaire spécifiques, identifiées par les codes CED (Catalogue européen des déchets) correspondants. Si ces espaces ne sont pas disponibles, des conteneurs adaptés sont fournis directement par des opérateurs spécialisés dans l'élimination des déchets, qui se chargent également de la collecte en parallèle.

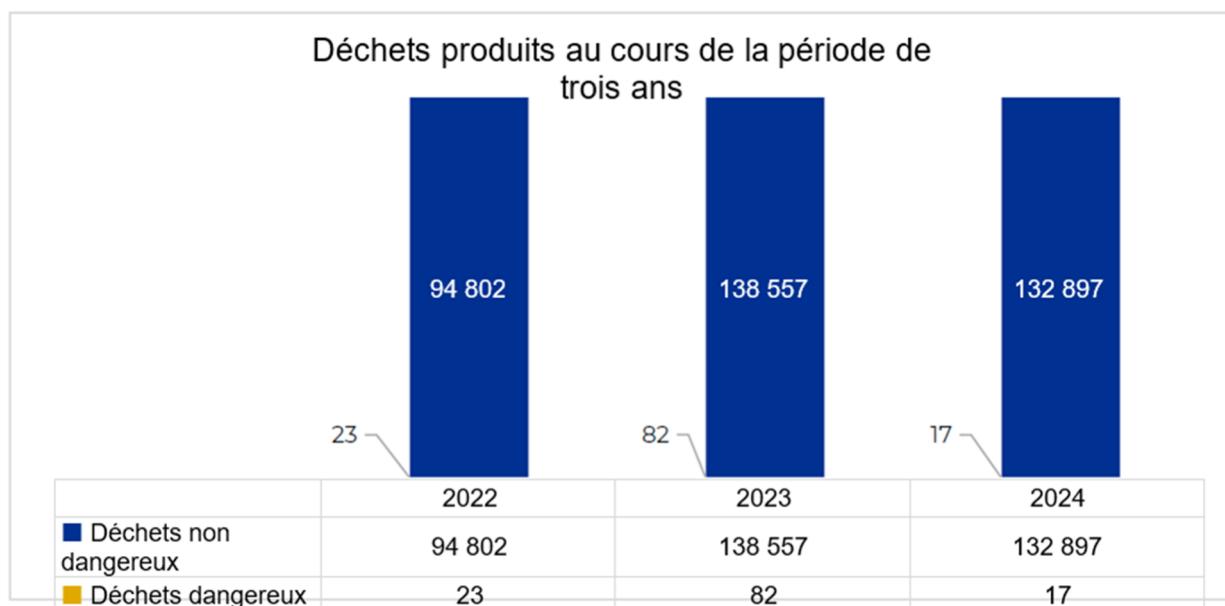
En ce qui concerne la gestion des **terres et cailloux d'excavation**, la Société utilise des zones de stockage spécifiques, délimitées et signalées par des panneaux appropriés, où les matériaux sont stockés et traités conformément à un plan de gestion spécifique.

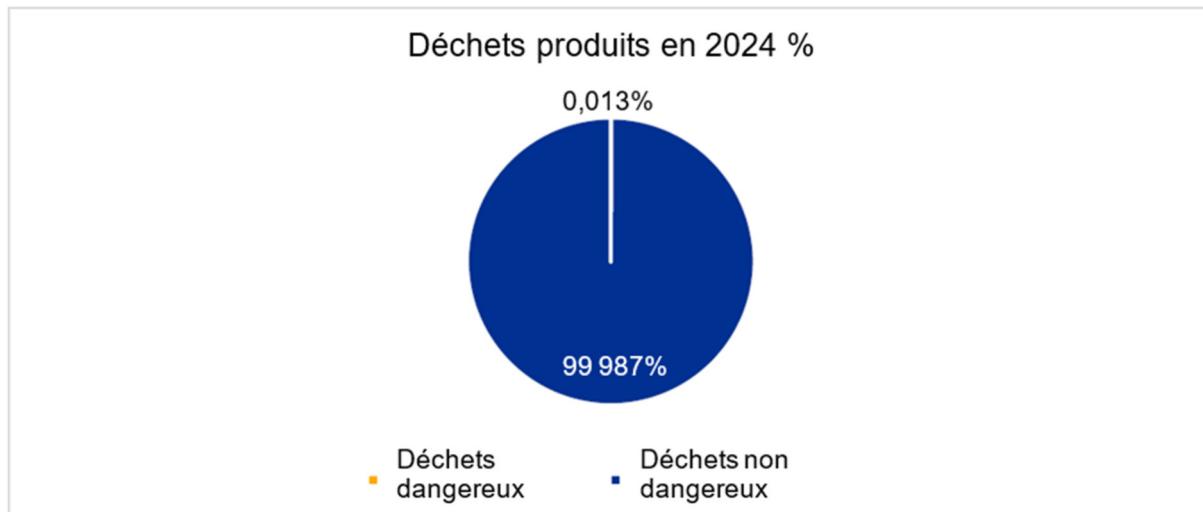
Toutes les entreprises spécialisées de **transport et d'élimination** participant au processus de l'entreprise sont soumises à une **procédure de qualification** par le service des achats, visant à vérifier la possession des autorisations nécessaires, y compris l'inscription au registre italien des gestionnaires de l'environnement (Albo dei Gestori Ambientali) et à la liste blanche provinciale.

En ce qui concerne les **substances dangereuses utilisées**, compte tenu de la nature des activités de Roda, celles-ci se limitent au gazole destiné à l'alimentation des véhicules et des équipements, au ciment et aux huiles lubrifiantes pour les activités sur les chantiers. La quantité de déchets dangereux produits est donc faible et comprend principalement des huiles usées, des batteries usagées remplacées lors de l'entretien des véhicules de l'entreprise et des toners d'imprimante. Dans le cas de la démolition de lignes électriques avec des câbles à huile fluide, les déchets dangereux qui en résultent sont constitués de ces câbles.

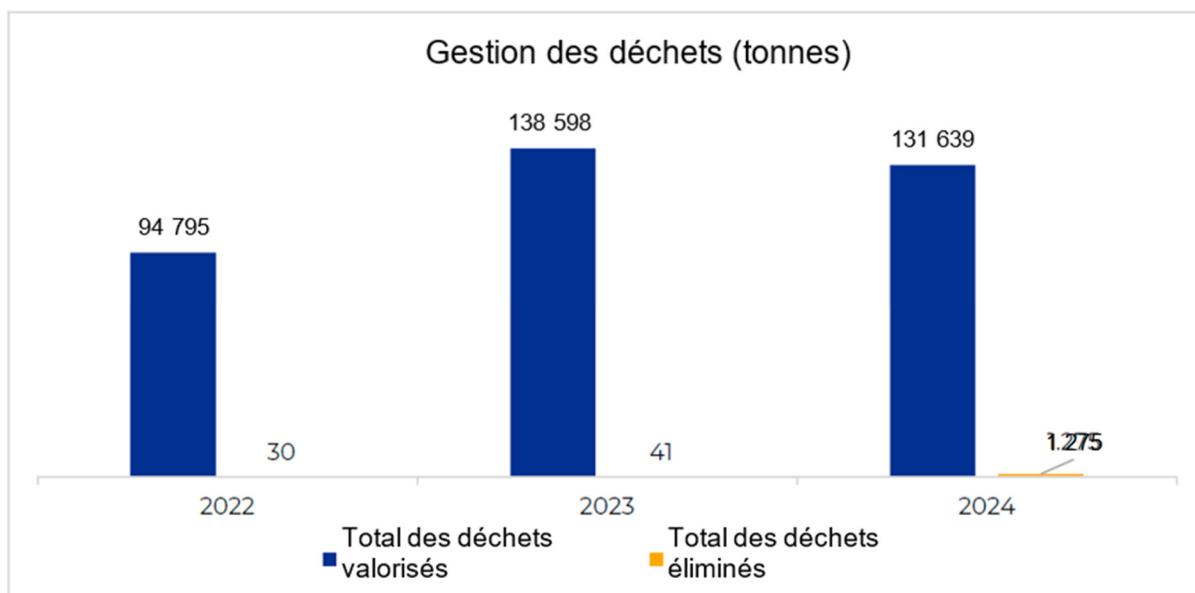
Enfin, Roda peut compter sur plus de **60 superviseurs**, dûment formés aux critères environnementaux minimaux. Ils sont chargés de remplir les formulaires d'identification des déchets produits sur les chantiers et de les transmettre rapidement au siège, où ils sont classés et enregistrés dans une liste spécifique. Cet outil permet de suivre en permanence les quantités de déchets générées, garantissant ainsi transparence et contrôle continu.

En 2024, un total d'environ **132 914 tonnes de déchets** a été produit, soit une diminution de 4 % par rapport à l'année précédente. Sur ce total, seul **0,01 % était constitué de déchets dangereux**.





Parmi les déchets produits, **99 % ont été éliminés par le biais d'opérations de valorisation** auprès de tiers, ce qui a permis de réduire autant que possible la mise en décharge et de promouvoir une gestion des déchets fondée sur les principes de l'économie circulaire, tout en garantissant une **réduction du gaspillage de matériaux**.



3 Informations sociales

Un autre pilier fondamental de l'action de Roda est représenté par le capital humain, à travers la promotion de lieux de travail sûrs, du bien-être de **son personnel**, du respect de la diversité et des droits de l'homme tout au long de la chaîne de valeur. En outre, il est essentiel pour la Société d'interagir avec **ses fournisseurs**, d'établir des liens solides avec les **communautés locales** vivant dans la région et d'interagir avec **ses clients**, en répondant à leurs attentes et à leurs besoins.

3.1 Effectifs de l'entreprise

Roda attache une grande importance au bien-être de ses salariés et collaborateurs, considérant que la protection de la santé et de la sécurité, le développement des compétences et la participation active des personnes constituent des éléments stratégiques pour atteindre les objectifs de l'entreprise, ainsi qu'un facteur essentiel pour son succès et sa pérennité dans le temps.

À la suite de l'analyse de la double importance relative effectuée, Roda a identifié comme thèmes importants les **conditions de travail** de son personnel, l'**égalité de traitement et l'égalité des chances pour tous**, ainsi que les aspects liés à la **protection de la confidentialité**, en identifiant les incidences, les risques et les opportunités suivants.

Conditions de travail :

- **Incidence positive réelle** : Contribution au bien-être des salariés grâce à la volonté de la Société d'établir des relations de travail durables et de favoriser un bon équilibre entre vie professionnelle et vie privée grâce à la promotion de nombreuses initiatives en matière de bien-être ;
- **Opportunité** : La promotion d'une culture d'entreprise qui respecte l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée a une incidence positive sur la réputation de l'entreprise et la productivité des salariés ;
- **Risque** : La difficulté à trouver du personnel opérationnel hautement qualifié sur les chantiers pourrait avoir des répercussions sur la pleine réalisation des objectifs de l'entreprise et entraîner une perte de compétitivité ;
- **Incidence négative potentielle** : La survenance d'accidents du travail et/ou de maladies professionnelles entraînant des séquelles temporaires au cours des activités opérationnelles peut avoir des répercussions sur la santé et sur l'intégrité physique et mentale des travailleurs ;
- **Incidence négative potentielle** : La survenance d'accidents du travail et/ou de maladies professionnelles entraînant une incapacité permanente dans le

cadre des activités opérationnelles peut avoir des répercussions sur la santé et sur l'intégrité physique et mentale des travailleurs ;

- **Risque** : Risque lié à la santé et à la sécurité de ses salariés sur le lieu de travail, avec pour conséquences des accidents du travail entraînant des séquelles temporaires et de préjudices en matière de réputation ;
- **Risque** : Risque lié à la santé et à la sécurité de ses salariés sur le lieu de travail, avec pour conséquences des accidents du travail entraînant des séquelles permanentes et de préjudices en matière de réputation.

Égalité de traitement et égalité des chances pour tous :

- **Incidence positive réelle** : L'équité et l'égalité de traitement, quels que soient le sexe, la religion, l'origine et la culture, à chaque étape de la carrière et de la relation de travail, créent un environnement de travail inclusif et par conséquent une amélioration du climat de l'entreprise ;
- **Incidence positive réelle** : Développement des compétences professionnelles des salariés grâce à la mise à disposition d'activités et de parcours de formation pour un personnel à jour et compétent ;
- **Incidence négative potentielle** : Un transfert insuffisant du savoir-faire dû à l'absence d'un bon encadrement des nouveaux membres du personnel technique pourrait générer une insatisfaction, ainsi qu'un ralentissement dans le développement des compétences requises ;
- **Risque** : Ralentissement de la productivité et par conséquent perte de compétitivité causée par le manque de personnel technique correctement formé et/ou par la perte de personnel technique hautement qualifié.

Autres droits liés au travail (confidentialité) :

- **Risque** : Violation de données à caractère personnel dues au non-respect des nouvelles réglementations en matière de protection des données, les cyberattaques ayant des conséquences économiques et pour la réputation négatives.

Les IRO décrits ci-dessus qui ont été jugés importants sont abordés dans le **Code d'éthique** de la Société, dans la **Politique en faveur de l'égalité de genre**, ainsi que dans la **Politique intégrée**.

Le **Code d'éthique** adopté par la Société représente une référence fondamentale pour guider un comportement responsable basé sur les valeurs de l'entreprise. Ce document définit les règles de conduite que tous les travailleurs, salariés ou non, sont tenus d'observer en promouvant l'intégrité, la transparence et l'équité dans leurs activités quotidiennes. Pour plus d'informations sur les principes et les engagements de la Société dans son Code d'éthique, il convient de se référer au chapitre « [**4.1 Conduite des entreprises**](#) ».



La Politique en faveur de l'égalité de genre adoptée par la Société confirme l'attention portée aux questions de **Diversité, d'Équité et d'inclusion (D&I)** et son engagement à garantir un environnement de travail inclusif et innovant ; à promouvoir l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, avec des services d'aide à la parentalité, des horaires flexibles et des possibilités de télétravail ; à assurer l'égalité salariale et l'accès équitable aux parcours professionnels ; à garantir la transparence grâce à une communication claire aux salariés sur les politiques salariales, le *welfare* d'entreprise, les avantages sociaux et les programmes de congés. La Politique a été rédigée conformément à la **norme UNI/PdR 125:2022** et fait l'objet de révisions périodiques afin de garantir l'amélioration constante du système de gestion de l'égalité hommes-femmes. Elle est mise en œuvre par la direction et est librement accessible sur le site web institutionnel de la Société.

La **Politique intégrée** confirme l'engagement de la Société à protéger l'intégrité physique et morale de tous ses salariés et collaborateurs ; à prévenir les accidents du travail, les incidents et les maladies professionnelles grâce à une évaluation et à un contrôle adéquats des risques et à des activités de formation et d'information permanentes ; à garantir un environnement de travail sain et sûr ; à respecter le principe de l'égalité des chances et le rejet de toute forme de discrimination fondée sur l'origine ethnique, le sexe, la langue ou la religion ; à respecter les contrats de travail de l'ensemble du personnel et les exigences de confidentialité, d'intégrité et de disponibilité de l'information.

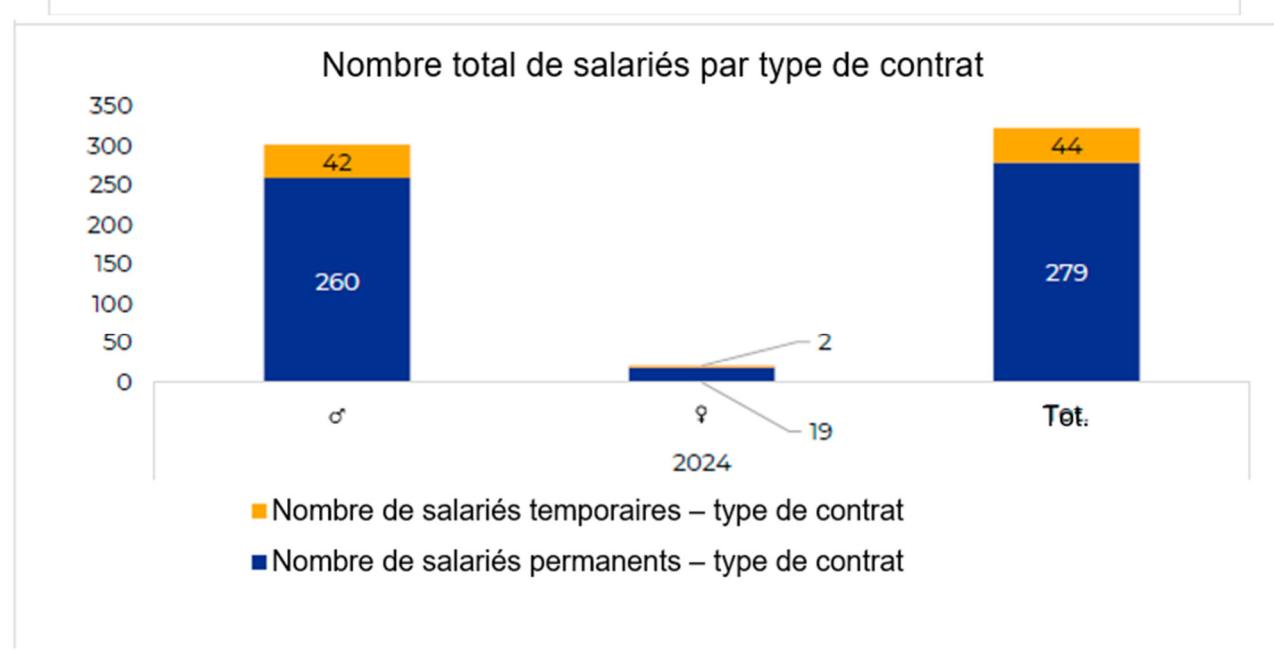
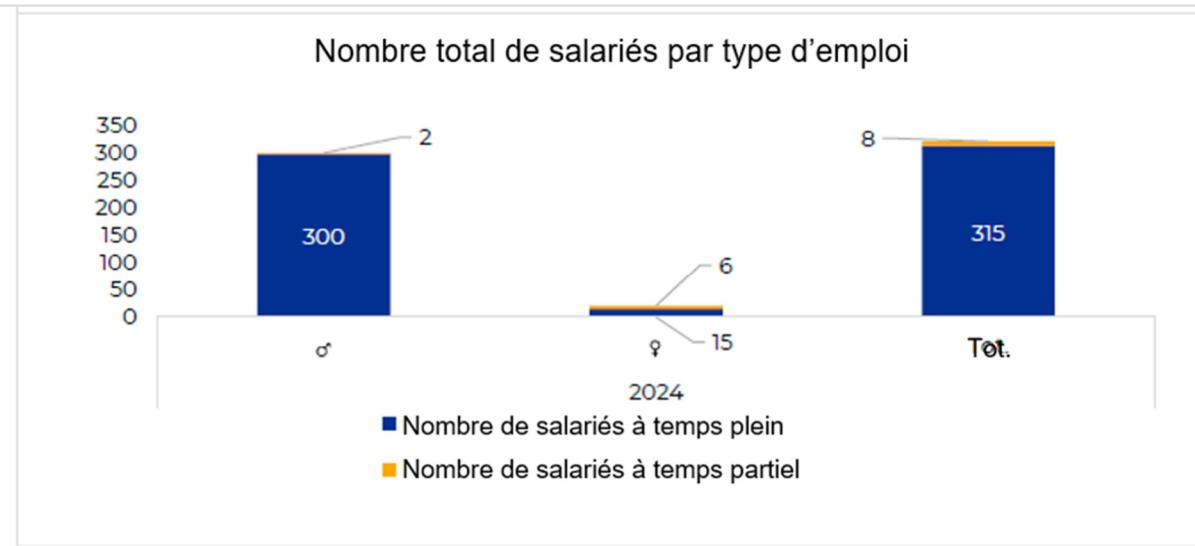
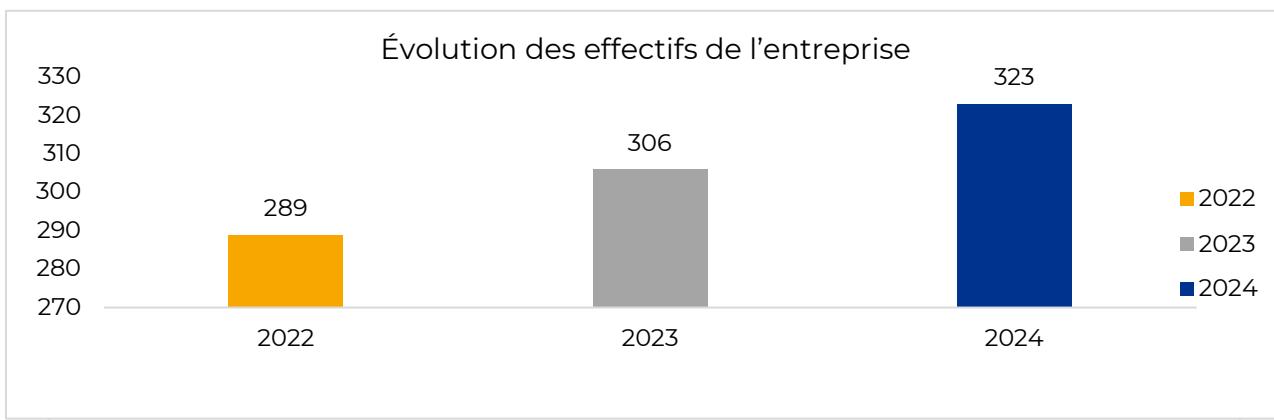
Conditions de travail

La composition des effectifs

En 2024, Roda comptait **323 salariés, soit une augmentation de 6 % par rapport à 2023**. Du point de vue contractuel, la plupart des salariés sont embauchés avec un **contrat à durée indéterminée (86 %)**, ce qui confirme l'engagement de la Société à **investir à long terme dans ses ressources** et à garantir la **stabilité des relations de travail**. Le personnel embauché à **durée déterminée**, soit les **14 % restants des effectifs** de l'entreprise, est composé à 95 % d'hommes et à 5 % de femmes. En outre, **98 % des salariés** sont embauchés avec un contrat à **temps plein** tandis que les **2 % restants** ont un contrat à **temps partiel**. En particulier, les femmes embauchées à temps partiel représentent 2 % de l'effectif total et 29 % de la population féminine totale présente dans l'entreprise.

Au 31 décembre 2024, **les 323 salariés** de Roda sont tous **couverts par des conventions collectives**, soit **100 % de l'effectif total**.

Enfin, il convient de noter qu'il **n'y a pas de travailleurs non-salariés** dans l'entreprise.



L'année 2024 a été marquée par **79 embauches** et **62 départs**. Concernant les embauches, 96 % sont des hommes et 4 % des femmes ; tandis que parmi les départs, 89 % sont des hommes et 11 % des femmes.

Programmes de welfare d'entreprise

Le programme de welfare d'entreprise est conforme aux **conventions collectives nationales du travail (CCNL)** applicables. En vertu de celles-ci, tous les salariés ont droit de bénéficier de **soins de santé**, d'une **couverture d'assurance en cas d'incapacité et d'invalidité**, de **congés parentaux** et des **cotisations prévues par la loi**. En outre, la Société a conclu un accord pour **la vente de produits et de services à des prix préférentiels à ses salariés**.

L'entreprise accorde également beaucoup d'attention aux **questions de bien-être liées à la protection de la santé** : les travailleurs bénéficient d'un soutien opérationnel pour faciliter leur retour à domicile en cas de difficultés liées à leur état de santé lors d'éventuels déplacements.

Consciente de la nécessité de maintenir un dialogue constant avec ses ressources, Roda entend réaliser **une enquête de climat social** et **lancer de nouvelles initiatives de participation de l'ensemble du personnel**, afin d'élaborer un **plan structuré visant le bien-être de ses collaborateurs et adapté à leurs besoins**.

Santé et sécurité des salariés

Depuis 2012, afin de protéger pleinement la santé et la sécurité de l'ensemble de son personnel, Roda a adopté un **système de management de la santé et de la sécurité au travail** conforme aux exigences de la norme internationale OHSAS 18001, qui a ensuite migré vers la **norme ISO 45001** en 2020. Ce système, qui **est valable pour tous les salariés (100 %)**, a été soumis à la vérification d'organismes de certification accrédités, qui en ont attesté la conformité. L'adoption du système répond à la fois aux exigences de prime demandées par certains clients et aux politiques d'entreprise déjà établies, qui prévoient la nécessité d'une structure de gestion formalisée pour superviser la santé et la sécurité.

Au sommet du système de management de la santé et de la sécurité au travail se trouvent l'Employeur et le Responsable du service prévention et protection ; en outre, trois responsables techniques de chantier sont chargés de diriger les travaux sur les installations et de coordonner les chefs de chantier, en fonction de leurs domaines de compétence. Au total, plus de **60** chefs d'équipe et chefs de chantier **veillent à ce que chaque procédure soit exécutée dans le respect des normes de sécurité les plus strictes**.

Toutes les activités et tâches effectuées par les salariés sont concernées par le système de management. Plus précisément, elles se répartissent entre celles liées à l'activité de maintenance et de construction de lignes électriques HT (haute tension) aériennes et souterraines, ainsi qu'à la production de charpentes

métalliques, et celles relevant des domaines directionnel, administratif, technique, de gestion et de la logistique.

Afin d'identifier à l'avance les domaines les plus exposés aux risques et de définir les mesures à mettre en œuvre pour les réduire au minimum, Roda procède régulièrement à une évaluation des risques. Tous les dangers et risques identifiés, les chiffres et les processus utilisés pour les déterminer et, ensuite, les gérer sont consignés dans le **Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP)** rédigé conformément au Décret législatif italien n° 81/08, révisé et mis à jour périodiquement, ainsi que dans les évaluations spécifiques rédigées pour chaque chantier opérationnel. L'analyse implique un échange constant entre les spécialistes du management de la santé et de la sécurité et les personnes opérationnelles, dans le but de conjuguer leurs compétences et d'obtenir une analyse aussi précise et représentative que possible du contexte opérationnel.

Le processus d'évaluation des risques est mené de manière systématique dans chaque contexte opérationnel et tient compte de l'expérience acquise, d'éventuelles questions critiques apparues et des enseignements tirés à la suite d'événements significatifs, afin d'améliorer en permanence l'efficacité du processus lui-même. Les échanges constants entre les personnes concernées, ainsi que la participation active de l'Employeur, sont des éléments essentiels pour assurer la solidité et la cohérence du système de management.

Les travailleurs ont la possibilité de **participer activement à l'identification des dangers et à l'évaluation des risques** lors de réunions régulières organisées par le personnel responsable. En outre, la Société s'est dotée d'une procédure « **Stop Work Policy** » qui fait l'objet d'une information et d'une formation des salariés et prévoit leur participation à tous les niveaux afin d'identifier et d'intervenir rapidement en cas de situations dangereuses.

La Société fait également appel à un **médecin compétent** chargé d'examiner le personnel conformément au protocole sanitaire défini par les responsables de la santé et de la sécurité de l'entreprise, afin de vérifier que les salariés sont aptes à exercer les fonctions qui leur sont confiées. Le médecin compétent effectue également des visites périodiques, planifiées par le responsable du service de prévention et de protection, au cours desquelles les salariés sont également sensibilisés à l'importance de la bonne utilisation des équipements de protection individuelle et aux risques liés à leur travail.

Afin de protéger la santé physique et mentale des travailleurs, des **enquêtes sur le stress lié au travail** sont également menées en fonction du type de travail effectué par la plupart des salariés.

En 2024, on a compté **huit accidents du travail**, dont deux sur le trajet domicile-travail, la plupart étant dus à des dynamiques opérationnelles courantes telles que des collisions accidentelles, des glissades ou des blessures par écrasement,

survenant généralement lors d'activités d'entreposage, de manutention manuelle ou d'accès aux véhicules de l'entreprise. En 2024, un décès est également survenu à la suite d'une décharge électrique par induction. Les procédures et contrôles menés à la suite de cet événement irréversible n'ont pas établi la responsabilité de l'Employeur.

FOCUS :

Formation sur la santé et la sécurité au travail

Roda attache une importance primordiale à la formation de tous les profils professionnels. À cette fin, elle dispense des formations tant sur la gestion des urgences que sur des thèmes liés à la santé et à la sécurité au travail qui ne sont pas nécessairement visées par des obligations réglementaires ou exigées par ses donneurs d'ordre.

Lors de son embauche, chaque salarié bénéficie d'une session de formation sur les systèmes de gestion adoptés par l'organisation, mettant en avant l'importance de la participation active des travailleurs.

La formation est également assurée par des intervenants internes afin de garantir une approche adaptée au contexte. La formation relative à la gestion des urgences comprend des thèmes spécifiques tels que les premiers secours et les procédures de lutte contre l'incendie.

L'électrocution étant l'un des principaux risques pour le personnel opérationnel, une formation supplémentaire est dispensée sur la mise à la terre des lignes électriques à haute tension à l'aide de dispositifs portables, afin de garantir des conditions de travail totalement sûres.

En outre, une formation spécialisée supplémentaire obligatoire a été mise au point pour le personnel technique et opérationnel, axée sur l'utilisation correcte des équipements portables pour la mise à la terre des lignes HT (haute tension). Un renforcement des activités de vérification opérationnelle sur le terrain est prévu, notamment par le biais de contrôles spontanés et d'un accompagnement technique.

Enfin, le principal donneur d'ordre de l'entreprise exige que l'ensemble du personnel employé sur ses chantiers, ainsi que les responsables techniques HSE, aient un profil professionnel spécifique, qui peut être obtenu en suivant des formations dédiées d'une durée de 24 à 32 heures selon la fonction occupée.

Il convient de noter que les travailleurs sont activement impliqués dans la discussion des éventuelles questions critiques relevées lors des activités de formation.

Chaque événement a fait l'objet d'une analyse approfondie, avec la participation des responsables de la sécurité, afin d'identifier les causes et de mettre en œuvre des mesures correctives et préventives. Ces accidents ont confirmé l'importance de certains types de risques déjà connus de l'organisation, notamment ceux liés au contexte des travaux sur les lignes HT (Haute Tension). La Société continue de renforcer ses mesures de prévention par des audits, des formations ciblées et des campagnes de sensibilisation destinées à l'ensemble du personnel, dans le but de réduire progressivement le taux d'accidents.

Enfin, il est à souligner qu'**aucun cas de maladie professionnelle n'est survenu** au cours de l'année 2024.

Roda surveille également le nombre de jours perdus¹⁷ en raison d'accidents, de décès et de problèmes de santé liés au travail, dont le détail figure dans le tableau ci-dessous.

	2024	
	Salariés	Total
Nombre de jours perdus pour cause d'accidents du travail et de décès dus à des accidents du travail, cas de problèmes de santé liés au travail et de décès dus à des problèmes de santé liés au travail	389	389
Nombre de jours de travail perdus pour cause d'accidents du travail	314	314
Nombre de jours de travail perdus pour cause de décès liés au travail	75	75
Nombre de jours perdus en cas de problèmes de santé liés au travail	0	0
Nombre de jours perdus à la suite de décès dus à des problèmes de santé liés au travail	0	0

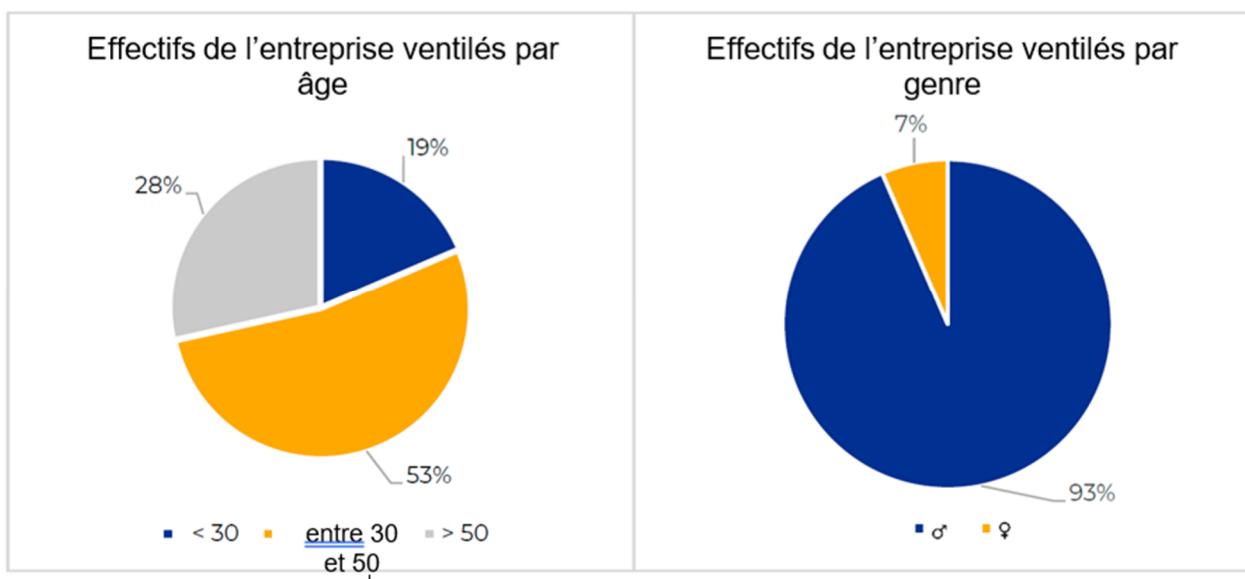
¹⁷ La Société calcule le nombre de jours perdus en prenant en compte les jours calendaires et en incluant le premier et le dernier jour complet d'absence pour les causes d'accident, de problèmes de santé et de décès liés au travail. Par conséquent, les jours où la personne concernée n'est pas censée travailler (par exemple, les week-ends ou les jours fériés) compteront comme des jours perdus.

Égalité de traitement et des chances pour tous

Diversité au sein du personnel

En raison de la nature de l'activité principale de Roda, principalement liée à la **fourniture de services et de main-d'œuvre dans le domaine des chantiers de construction**, la ventilation par sexe des salariés est nettement asymétrique en faveur des hommes : en effet, les salariés masculins représentent 93 % des effectifs, contre 7 % pour les femmes.

En ce qui concerne la répartition par âge, **53 %** des salariés ont entre **30 et 50 ans**, **28 %** ont **plus de 50 ans** et les **19 %** restants ont **moins de 30 ans**.



Enfin, il convient de noter qu'au 31 décembre 2024, il y avait **deux travailleurs handicapés** au sein de la Société.

Formation et développement des salariés

Pour Roda, la **formation et le développement du personnel** sont des éléments centraux de la gestion des ressources humaines, car ils constituent des **outils essentiels** pour favoriser le perfectionnement personnel et valoriser le potentiel présent dans l'entreprise.

La formation des salariés commence dès leur premier jour d'intégration, grâce à des cours ciblés, conçus en fonction du poste et des tâches spécifiques à accomplir.

Les besoins en formation peuvent émerger au fil du temps de diverses sources, telles que des signalements internes, des demandes exprimées par les clients ou l'analyse d'éventuelles lacunes dans les procédures, les compétences techniques ou les méthodes de travail. La fonction Qualité, Sécurité et Environnement (QSE)

se charge de recenser ces besoins, d'évaluer les contenus les plus pertinents et d'identifier les parcours de formation les plus adaptés, en choisissant les supports et les outils les plus efficaces pour garantir une mise à jour continue du personnel.

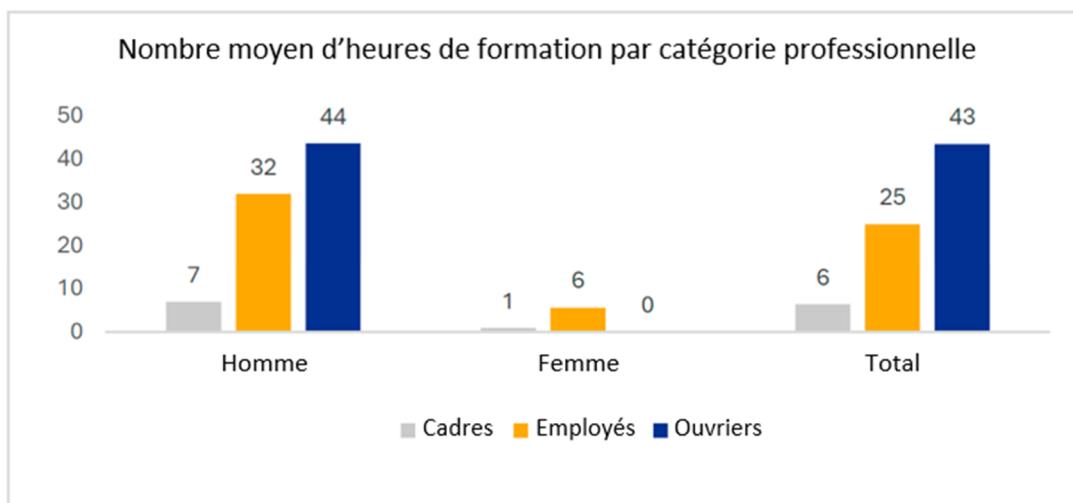
En général, les **domaines** sur lesquels se concentrent la plupart des **offres de formation** sont les suivants :

- **Conditions opérationnelles et aspects environnementaux** liés aux procédures, instructions et formulaires du secteur ;
- **Conditions de travail particulières** pouvant survenir au cours de l'année ou pendant le déroulement des chantiers ;
- **Situations d'urgence** particulières.

Toutes les activités de formation, qu'elles soient déjà réalisées ou prévues, sont regroupées dans un **programme de formation spécifique**, approuvé par la Direction Générale. La formation peut être dispensée par le personnel interne ou par des intervenants externes et se déroule au siège de l'entreprise, sur les chantiers ou dans des installations tierces. Dans le cas des cours dispensés par des formateurs externes, une attestation de participation est délivrée à chaque participant. Pour la formation interne, en revanche, un test final est prévu afin d'évaluer les connaissances acquises. Dans le cadre des formations pratiques sur le terrain, à la fin du parcours, chaque participant reçoit un retour direct de la part du collègue chargé de l'accompagnement.

L'efficacité de la formation dispensée est analysée chaque année lors de la **Revue de direction**. Cette évaluation prend également en compte les résultats des audits internes et des audits effectués par des tiers, contribuant ainsi à l'identification des besoins futurs en matière de formation.

En 2024, 12 116 heures de formation ont été dispensées, soit une moyenne de 38 heures par salarié. Les catégories qui ont reçu le plus de formation sont les **travailleurs des chantiers**, avec une moyenne d'**environ 43 heures** par personne, et les **employés de bureau**, avec une moyenne d'**environ 25 heures par personne**.



Outre la formation, le **développement professionnel des salariés** est un élément fondamental pour Roda. Ce processus, comme la formation, commence dès le premier jour de travail. Les nouvelles recrues bénéficient en effet d'une période d'accompagnement par un tuteur, généralement un responsable de service ou de secteur, qui les guide dans l'exécution des tâches opérationnelles et l'apprentissage des concepts théoriques utiles à leur fonction.

Chaque année, la Direction Générale, en collaboration avec les différentes fonctions de l'entreprise, **évalue le niveau de compétence du personnel**. Pour chaque employé administratif et chaque responsable de chantier, une fiche est disponible dans un logiciel de gestion qui contient des informations, telles que le statut contractuel, le domaine d'activité, la fonction principale avec le niveau de compétence correspondant, les éventuelles tâches alternatives à attribuer et les formations suivies ou en cours pendant l'année.

L'analyse conjointe de ces données permet au système de développer une « **matrice de compétences** » personnalisée pour chaque salarié, mettant en évidence les **aptitudes acquises ou améliorées au cours de l'année**. Cet outil permet une analyse précise du développement professionnel et aide à vérifier que les conditions requises pour un éventuel avancement de carrière sont remplies.

En ce qui concerne les travailleurs employés sur les chantiers, l'évaluation annuelle est basée **sur un retour d'information continu** recueillie lors d'échanges directs avec les techniciens de chantier.

Afin de renforcer davantage le système d'évaluation des performances, Roda prévoit également d'introduire une phase d'« auto-évaluation » par les salariés lors de leur entrée dans l'entreprise, afin d'accroître la conscience individuelle et de rendre le processus d'évaluation encore plus précis.

Écart de rémunération

En ce qui concerne la rémunération des salariés, elle est conforme aux dispositions des conventions collectives nationales de travail, afin de garantir des salaires adéquats à l'ensemble du personnel.

Pour calculer l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes, la différence entre le salaire horaire brut moyen des salariés de sexe masculin et le salaire horaire brut moyen des salariées de sexe féminin a été comparée au salaire horaire brut moyen des salariés de sexe masculin.

Lutte contre la discrimination et le harcèlement

Roda accorde une grande attention au bien-être et aux besoins de son personnel et s'efforce quotidiennement d'**éviter toute forme de discrimination**, qu'elle soit liée à l'âge, au sexe, à l'orientation sexuelle, à l'état de santé, à l'origine géographique, à la classe sociale, aux opinions politiques, à l'appartenance syndicale ou aux croyances religieuses. **Aucun cas de discrimination n'a été signalé au cours de l'année**, ce qui témoigne de cet engagement constant en faveur de la protection des droits de l'homme et des travailleurs.

En outre, Roda s'efforce de garantir la protection de l'**intégrité physique, morale et culturelle** de chaque individu, en valorisant le capital humain dans le but d'améliorer et d'enrichir les compétences et le savoir-faire de ses salariés, renforçant ainsi leur contribution à la compétitivité de l'entreprise. L'entreprise s'engage à **s'opposer fermement à toute forme de travail des enfants, forcé ou obligatoire**, ainsi qu'à tout acte de violence physique, de châtiment corporel ou de maltraitance psychologique.

En outre, la Société ne tolère en aucun cas les comportements consistant à exercer des pressions ou des menaces visant à inciter les salariés à enfreindre la loi, le Code d'éthique ou les réglementations internes. Un **climat de travail fondé sur le respect mutuel est encouragé**, notamment dans les relations entre collègues et collaborateurs.

Confidentialité

Afin de prévenir les risques liés à d'éventuelles violations des données à caractère personnel de son personnel, Roda prend toutes les mesures nécessaires pour assurer la confidentialité des informations en sa possession, sauf lorsque leur divulgation est requise par la loi. De plus, la Société garantit le respect total de la réglementation en vigueur en matière de protection des données à caractère personnel et elle interdit strictement l'acquisition d'informations confidentielles par des moyens ou des méthodes illicites.

À cette fin, Roda a mis en place des **protocoles spécifiques pour préserver la confidentialité des informations** traitées et s'engage à veiller à ce que toutes les parties adoptent un comportement prudent et conforme.

Il est demandé à toutes les entités qui interagissent avec l'entreprise de ne pas utiliser les données confidentielles à des fins autres que celles liées à leur activité professionnelle, de ne pas divulguer ni utiliser d'informations privilégiées, et de ne pas manipuler ni diffuser de fausses informations.

Par ailleurs, à la suite de l'application du **règlement UE 2016/679**, et conformément aux dispositions des articles 13 et 14, la Société a préparé une Information sur le **Traitemet des Données à Caractère Personnel**, qui concerne les données relatives aux personnes physiques agissant pour le compte d'une entreprise et à ses éventuels salariés.

Au cours de l'année 2024, en continuité avec les objectifs poursuivis les années précédentes, la certification du système de gestion de la sécurité de l'information selon la norme **ISO 27001:2022** a été maintenue, garantissant ainsi la protection de la vie privée des personnes travaillant au sein de l'organisation.

Enfin, Roda s'engage à élaborer un programme de formation sur la cybersécurité destiné à ses employés afin de les sensibiliser aux incidences et aux risques pouvant découler du traitement des données à caractère personnel.

En 2024, **aucun incident de perte, d'accès non autorisé ou d'utilisation abusive de données à caractère personnel ou sensibles gérées par Roda n'est à déplorer.**

3.2 Travailleurs dans la chaîne de valeur

Roda est consciente de l'importance stratégique de la gestion de sa chaîne de valeur pour garantir la fiabilité, la durabilité et l'intégrité de ses activités.

La Société a identifié les travailleurs de la chaîne de valeur susceptibles d'être affectés par ses activités, y compris les catégories exposées aux incidences potentielles, qui comprennent principalement les travailleurs des **contractants** et des **sous-traitants** opérant sur les chantiers où **Roda**, en sa qualité de contractant principal, **est l'entité responsable du contrôle et de la coordination opérationnelle ainsi que de la sécurité sur le chantier**.

En ce qui concerne les incidences importantes pour les travailleurs de la chaîne de valeur, elles sont liées aux aspects de la santé et de la sécurité, comme suit :

- **Incidence négative potentielle :** Les éventuels accidents du travail et/ou maladies professionnelles entraînant des séquelles temporaires survenus dans le cadre des activités opérationnelles peuvent avoir des répercussions sur la santé et l'intégrité physique et mentale des travailleurs tout au long de la chaîne de valeur ;
- **Incidence négative potentielle :** Les éventuels accidents du travail et/ou maladies professionnelles entraînant une incapacité permanente survenus dans le cadre des activités opérationnelles peuvent avoir des répercussions sur la santé et l'intégrité physique et mentale des travailleurs tout au long de la chaîne de valeur.

Pour faire face à la survenance éventuelle d'accidents du travail, la Société encourage le respect strict des mesures de prévention et de protection, y compris par le personnel non salarié travaillant sur ses sites, par le biais d'activités de coordination, de suivi et de sensibilisation constante aux thèmes de santé et de sécurité.

L'engagement de Roda en faveur d'une gestion responsable de la chaîne de valeur se traduit par la mise en place de plusieurs mesures. En particulier, grâce à sa **Politique intégrée**, la Société veille en permanence à l'adéquation des fournisseurs et des sous-traitants sur le plan technique et professionnel, en matière de qualité, d'environnement, d'énergie, de sécurité et de responsabilité sociale. De plus, lors de la conclusion du contrat de fourniture, les nouveaux fournisseurs sont informés des principes universels contenus dans le **Code d'éthique**, auxquels ils sont tenus d'adhérer, et sont invités à signer la « **Déclaration de responsabilité** » par laquelle ils assument la responsabilité de leurs actes.

Par ailleurs, conformément aux normes SA8000:2014 et ISO 45001:2023, des mesures spécifiques ont été adoptées pour la gestion de la chaîne d'approvisionnement, notamment l'inclusion, dans le processus de qualification



des fournisseurs, de critères relatifs au **respect des droits de l'homme, aux conditions de travail** et aux **protections contractuelles**; la demande et la **vérification documentaire** des contrats appliqués aux travailleurs des sous-traitants, de la régularité des cotisations et des certifications obligatoires; l'activation d'**audits techniques et HSE**, ainsi que d'inspections inopinées, pour contrôler le respect de la réglementation et des valeurs de l'entreprise par les entreprises tierces; la possibilité de **mettre fin à la relation contractuelle** ou de révoquer l'accès aux chantiers en cas de violations graves ou répétées.

Enfin, Roda, dont les activités commerciales s'exercent dans des contextes réglementés au niveau national et européen où le respect des droits des travailleurs est garanti par un cadre réglementaire bien établi, **n'a pas identifié** d'activité dans la chaîne de valeur présentant un risque significatif d'**incidents de travail forcé ou obligatoire**.

3.3 Communautés concernées

Pour Roda, il est essentiel d'établir un lien solide de confiance et de collaboration avec la communauté locale. La Société est consciente que ses activités peuvent avoir des incidences importantes sur les communautés locales en raison d'activités susceptibles d'entraîner des dommages environnementaux et des risques pour la santé publique.

L'analyse de la double importance relative a mis en évidence les impacts et opportunités suivants pour les communautés locales :

- **Incidence positive réelle** : Développement socio-économique des territoires et des communautés locales grâce au développement de nombreuses initiatives (dans les domaines de la santé, de l'instruction, du sport et de l'environnement) ;
- **Incidence négative réelle** : Contribution à la détérioration de la qualité de vie des communautés locales résultant d'activités de production normales qui génèrent des émissions sonores importantes ;
- **Opportunité** : Avantages en termes de réputation grâce à l'établissement d'une relation solide avec la communauté locale par le biais d'initiatives caritatives et de parrainages.

En ce qui concerne l'incidence négative relevée, les **activités** qui génèrent cette incidence sont principalement représentées par les **chantiers temporaires** de grande envergure, qui impliquent la circulation de poids lourds et l'occupation du domaine public ; l'**installation** et le **démantèlement de supports et de pylônes** à proximité de zones habitées, de zones agricoles ou d'écosystèmes sensibles ; les activités de forage ou d'excavation en milieu urbain ou périurbain. Les différents types d'incidences générées par les activités de la Société comprennent les **nuisances sonores**, en particulier à proximité des habitations ou des structures sensibles telles que les écoles et les centres de santé ; d'éventuelles **restrictions temporaires de la circulation ou de l'accès aux propriétés privées** et aux terres agricoles, avec des désagréments possibles pour les résidents et les activités locales l'**altération temporaire du paysage** ou de l'accessibilité aux chemins ruraux ou de montagne, en raison de la présence de véhicules, de pylônes, de micro-chantiers et de clôtures ; l'émergence de **préoccupations de la part des communautés** concernant la sécurité, l'exposition aux champs électromagnétiques ou la présence de structures ayant un impact visuel, en particulier lors de l'installation de nouveaux supports. Enfin, il peut y avoir sporadiquement des **tensions avec les communautés locales** pendant l'exécution des travaux ou lors de la traversée de terres agricoles, qui s'accompagnent parfois de demandes de compensation ou de la nécessité d'une médiation.



Roda adopte une **approche préventive**, en gérant ces incidences de manière prudente et responsable. L'engagement de l'entreprise repose notamment sur les principes suivants :

- Une **planification minutieuse et le respect strict des exigences** applicables en **matière d'environnement, d'urbanisme et de sécurité** ;
- La **minimisation des impacts liés à la présence de chantiers**, grâce à des mesures spécifiques visant à limiter le bruit, la poussière, l'occupation de la voie publique et les perturbations de la circulation ;
- **La transparence et la communication** avec les parties intéressées, soutenues par une coordination, si nécessaire, avec le donneur d'ordre, afin d'assurer la mise en commun des calendriers, des modes opératoires et des incidences potentielles qui pourraient se faire jour temporairement sur le territoire ;
- La mise en place d'une **surveillance active des sous-traitants**, visant à s'assurer que les entreprises tierces opèrent également en accord avec les valeurs de l'entreprise et dans le respect des contextes territoriaux dans lesquels elles interviennent ;
- Le plein **respect des droits de l'homme et des droits du travail**, conformément à la législation en vigueur et aux engagements volontaires pris dans le cadre de son système de gestion intégré.

Les aspects liés à la gestion des relations avec la communauté sont également supervisés à l'aide d'outils mis en place par la Société, tels que :

- le **Code d'éthique**, dont les dispositions sont contraignantes pour tout le personnel de la Société, qui s'engage à les respecter et à adapter son comportement et ses actions aux principes qui y sont exprimés, dans toutes les relations établies (clients, fournisseurs, collègues, supérieurs, salariés ou toute autre personne avec laquelle des relations sont établies) ;
- la **Politique intégrée**, dont l'un des objectifs est d'agir de manière responsable vis-à-vis de la collectivité dans la conduite des activités, en respectant les communautés locales et les réglementations en vigueur.

En outre, grâce à une série d'**actions philanthropiques** mises en œuvre dans les domaines de la santé, de l'enseignement, du sport et de l'environnement, la Société contribue à générer de la valeur partagée et à favoriser le développement durable des territoires dans lesquels elle opère.

En effet, depuis 1997, Roda finance régulièrement des initiatives sportives sur le territoire, avec un parrainage désormais historique du **Trofeo Città di Brescia**, une référence pour de nombreux jeunes cyclistes.

Dans le domaine universitaire, Roda soutient en partie une bourse d'études, organisée par l'Institut d'études sur l'économie et l'emploi (I.S.E.O. – Istituto di Studi sull'Economia e l'Occupazione) et attribuée aux participants les plus méritants de la Summer School in Economics ; chaque édition voit la participation de plusieurs lauréats du prix Nobel d'économie et des économistes internationaux les plus renommés, dans le but de former un groupe de diplômés issus d'universités internationales prestigieuses et ayant différents niveaux de formation (master, doctorat, chercheurs ou jeunes professionnels) capables d'enrichir mutuellement leurs compétences et de parfaire leurs connaissances dans les domaines économiques.

Depuis 2023, Roda a également renforcé sa participation active dans les initiatives territoriales, en soutenant :

- **XTERRA Sports Unlimited**, pour la création d'un événement sportif à faible impact environnemental et axé sur la durabilité, valorisant l'interconnexion entre la santé des individus, la pratique sportive et la préservation de l'environnement ;
- **O.D.V. Occhi Azzurri ONLUS** et son projet « **CR SINAPSI** », axé sur la création d'un centre de rééducation de pointe pour la prise en charge du handicap et des difficultés personnelles, ouvert à toutes les familles dans le besoin de la province de Crémone ;
- Le **nettoyage des fonds** du lac de Garde et la participation à l'événement « Nettoyons la planète », une initiative visant à sensibiliser les élèves des écoles primaires à l'importance de la protection de l'environnement.

3.4 Consommateurs et utilisateurs finaux

Depuis toujours, Roda place le client au centre de ses activités et s'engage quotidiennement à satisfaire ses besoins et ses attentes. La Société est consciente de la responsabilité qu'elle a vis-à-vis de ses clients et des utilisateurs finaux des travaux qu'elle réalise.

Les principes qui guident l'entreprise dans ses relations avec les clients sont basés sur l'**amélioration continue, l'innovation responsable** ainsi que la **qualité et la sécurité des travaux et des services offerts**.

L'analyse de la double importance relative a mis en évidence une incidence et une opportunité liées aux consommateurs et aux utilisateurs finaux, qui sont présentés ci-dessous :

- **Incidence négative potentielle** : Inadéquation des processus de gestion des données clients entraînant des violations de données et la perte/diffusion de données sensibles.
- **Opportunité** : Avantages en termes de réputation grâce à la fidélisation des clients due au respect des garanties en matière de sécurité et de qualité des travaux réalisés.

Dans le cadre de la **Politique intégrée**, la Société a pour objectifs, entre autres, la satisfaction de ses clients et la qualité des services fournis dans la réalisation des travaux, ainsi que la gestion diligente et rigoureuse des contrats acquis, en garantissant la sécurité de ses actifs informationnels et de ceux de ses clients. En outre, les dispositions du **Code d'éthique de la Société** ont également un caractère contraignant pour ses clients.

Roda adopte une **approche préventive** dans la gestion des incidences sur les utilisateurs finaux, qui se traduit par une gestion axée sur la prévention des incidences négatives pouvant survenir tout au long du cycle de réalisation des travaux, notamment en ce qui concerne la qualité, la sécurité et la fiabilité des infrastructures mises à la disposition du réseau électrique national. Les activités de conception, de construction et de maintenance sont régies par des procédures d'entreprise codifiées, un système de gestion intégré certifié et une interaction constante avec le client, visant à garantir le respect de normes techniques strictes, le respect total des exigences en matière d'environnement, de sécurité et de continuité opérationnelle, ainsi que la gestion contrôlée des fournisseurs et des sous-traitants, sélectionnés et suivis également sur la base de leur capacité à respecter les mêmes normes que celles attendues par Roda et par le client final.

Outre les outils de gestion structurels (politiques, certifications, contrôles techniques et procédures), Roda a mis en œuvre des mesures supplémentaires

pour prévenir, atténuer et gérer les incidences potentiellement négatives sur les utilisateurs finaux des infrastructures réalisées. Les principales mesures sont les suivantes :

- L'adoption d'**outils numériques de traçabilité et de contrôle de la qualité**, partagés avec le client, qui permettent un **suivi en temps réel des activités critiques** et un accès immédiat à la documentation technique et d'essai ;
- La présence active de **techniciens qualifiés sur les chantiers stratégiques**, avec pour fonction la supervision directe de l'exécution, la **vérification de la conformité et le soutien opérationnel** immédiat en cas d'écart par rapport aux normes prévues ;
- La **gestion structurée des retours d'information de chantier**, y compris les relevés, les signalements et les non-conformités, avec une analyse centralisée au niveau de la direction et le partage des résultats avec les fonctions concernées afin d'assurer la mise en œuvre de mesures correctives et préventives ;
- L'organisation de **réunions régulières de coordination technique et HSE** avec le donneur d'ordre, visant à harmoniser les opérations, à définir des mesures d'amélioration et à anticiper les éventuelles questions critiques ;
- L'intégration dans le système de l'entreprise d'une **évaluation des fournisseurs et des sous-traitants**, notamment sur la base de leur comportement par rapport aux normes exigées par le client, avec suspension et révocation dans les cas les plus graves ;
- La **formation spécialisée à la demande du donneur d'ordre**, intégrée aux parcours de formation internes, afin de garantir que les compétences opérationnelles soient alignées sur les attentes en matière de qualité, d'environnement et de sécurité.

Roda travaille sur des commandes régies par des normes techniques et contractuelles élevées en maintenant un **dialogue structuré et proactif avec ses donneurs d'ordre**, notamment par le biais d'audits, de réunions techniques et d'outils de contrôle numérique avancés, afin d'anticiper toute question critique et de s'assurer que les ouvrages livrés répondent aux critères de fiabilité, de durabilité et de sécurité requis dans le cadre stratégique national.

Conception et innovation

L'**innovation** constitue l'un des **points forts** la Société. Elle est présente dans tous les types de services proposés par l'entreprise : de l'ingénierie des installations à la réalisation de grands ouvrages, en passant par la conception et la construction dans le domaine du bâtiment.



L'innovation des services proposés commence dès la phase de conception. L'équipe du bureau technique, composée de personnel qualifié et titulaire des certifications professionnelles nécessaires, gère les différentes phases du projet : de l'analyse de faisabilité initiale à la rédaction du projet exécutif et, à la demande du client, à la réalisation des travaux. Si nécessaire, des vérifications expérimentales sont également effectuées à l'aide de tests et de programmes d'essais spécifiques.

L'équipe collabore souvent avec des ingénieurs expérimentés issus d'entreprises d'installation renommées, ainsi qu'avec des constructeurs hautement spécialisés et des partenaires technologiques, afin de développer des solutions techniques avancées pour la réalisation d'ouvrages complexes dans le secteur des infrastructures électriques. Ces relations se concrétisent par des partenariats opérationnels pour les projets d'exécution, la gestion intégrée des commandes et l'adoption d'innovations de processus et de produit.

Dans de tels contextes, il est essentiel de répéter plusieurs fois la phase de conception exécutive, en effectuant des essais sur les structures ou les composants, afin de vérifier leur dimensionnement correct et d'optimiser leur efficacité lors de l'installation.

Qualité et sécurité des services

Grâce à son innovation permanente, Roda garantit à ses clients la **qualité et la sécurité maximales des travaux et des services proposés**. La satisfaction du client et l'excellence dans l'exécution des travaux sont, avec le respect rigoureux des réglementations en vigueur et volontaires, des éléments essentiels pour la définition de tout objectif stratégique.

Grâce à un suivi constant et à l'analyse du degré de satisfaction de toutes les parties concernées, Roda est en mesure de fournir des prestations hautement qualifiées et compétitives, consolidant ainsi son rôle de référence dans la réalisation de lignes électriques conformes aux normes et en harmonie avec l'environnement, tout en contribuant à la promotion d'un développement durable dans les territoires où elle opère.

Confidentialité

Comme cela a déjà été décrit dans le chapitre « [**3.1.3 Confidentialité et cybersécurité**](#) », Roda garantit le **respect total de la réglementation en vigueur en matière de protection des données à caractère personnel** et elle interdit strictement l'acquisition d'informations confidentielles par des moyens ou des méthodes illicites.

Afin de protéger les données et les renseignements concernant ses clients, Roda a mis en place des **protocoles spécifiques pour préserver la confidentialité des informations** traitées et s'engage à ce que toutes les parties concernées adoptent un comportement prudent et conforme.

Le maintien de la norme **ISO 27001:2022** garantit l'engagement de Roda à respecter **les normes les plus élevées en matière de sécurité informatique pour les clients et les parties prenantes.**



4 Informations sur la gouvernance

Pour mener une activité de manière responsable et durable, il est nécessaire de s'appuyer sur une structure solide qui tienne compte des attentes et des intérêts des acteurs qui constituent l'ensemble de la chaîne de valeur. L'**éthique** et l'**intégrité** constituent les lignes directrices qui orientent l'action de Roda et qui déterminent les décisions prises par les organes de gouvernance dans la conduite des affaires et le respect de la confidentialité des informations traitées.

L'identification des incidences, des risques et des opportunités dans le cadre de la norme de gouvernance est réalisée sur la base de l'analyse de l'importance relative effectuée. Les résultats de cette analyse ont permis d'identifier les incidences et les risques importants suivants :

- **Incidence positive réelle** : Lutte contre la corruption active et passive par la diffusion de principes éthiques dans les activités ;
- **Incidence positive réelle** : La mise en place de canaux sécurisés, anonymes et accessibles permet à chaque partie prenante de signaler des comportements illicites sans crainte de représailles ou de discrimination ;
- **Risque** : Des manquements aux principes éthiques ou au respect des obligations, de la part des salariés ou de tiers, peuvent compromettre la réputation de la Société ;
- **Risque** : Risque de ralentissement et/ou d'interruption des activités opérationnelles de Roda en raison de la non-conformité des activités des sous-traitants ;
- **Risque** : Risque de réputation dû à l'absence d'intégration de critères environnementaux et/ou sociaux dans la sélection des fournisseurs et de suivi de leurs performances en matière de durabilité.

La Société dispose de plusieurs outils pour assurer une gestion efficace, efficiente et transparente de ses activités, notamment : le **Code d'éthique**, le **Modèle d'organisation, de gestion et de contrôle**, la **Politique intégrée**, le **Système de gestion intégré** et la **Politique de lancement d'alerte**.

Code d'éthique

Le **Code d'éthique** représente la référence en matière de principes, valeurs et règles de conduite que chaque destinataire doit adopter dans l'exercice de ses activités et quel que soit son niveau de responsabilité.

Les destinataires de ce document sont tous ceux qui travaillent en relation avec Roda et envers lesquels l'entreprise s'engage à agir conformément aux principes définis.

Le Code éthique définit comme prioritaire le respect des principes et des valeurs en matière de :

- Honnêteté, équité et transparence dans le comportement du personnel et des collaborateurs ;
- Protection de la concurrence et transparence dans les actions sur le marché ;
- Transparence, exhaustivité et exactitude des informations économiques, financières et techniques ;
- Confidentialité des informations ;
- Égalité des chances et respect des personnes ;
- Santé et sécurité sur le lieu de travail ;
- Sauvegarde de l'environnement ;
- Relations avec les administrations publiques ;
- Absence de conflits d'intérêts ;
- Embargo ;
- Préservation de la continuité d'exploitation et maintien du patrimoine de l'entreprise.

Afin de garantir la diffusion des contenus et le respect du Code d'éthique, Roda s'engage à former l'ensemble du personnel, en différenciant les modalités de formation en fonction du rôle et des responsabilités des nouveaux collaborateurs. Des activités de sensibilisation sont également proposées aux fournisseurs et aux tiers agissant pour le compte de la Société.

Le Code d'éthique est à disposition du public sur le site web de Roda.

Modèle d'Organisation, de Gestion et de Contrôle (MOG)

Dans le but de minimiser la commission d'infractions visées par le Décret législatif italien n° 231/2001, Roda s'est dotée de son propre **Modèle d'Organisation, de Gestion et de Contrôle (MOG)**, qui structure toutes les relations et activités menées par l'organisation sur un modèle d'équité et de légalité. Le MOG prévoit des protocoles opérationnels et des systèmes de contrôle spécialement conçus pour **prévenir la commission d'infractions** et de comportements contraires aux valeurs de l'entreprise. Le Modèle est le résultat d'un travail de cartographie des infractions jugées pertinentes au regard de l'activité de la Société et des domaines les plus exposés à ces infractions. Le MOG fait l'objet de mises à jour périodiques afin de le maintenir aussi **actuel et cohérent** que possible par rapport à l'évolution du contexte et des risques liés à l'activité.



Politique intégrée

La **Politique intégrée** consacre l'engagement de Roda dans la lutte contre la corruption et détermine une série d'engagements pris par la Société, tels que l'adoption d'une **approche ferme** et l'**interdiction** absolue face à toute forme de **corruption**, ainsi que l'engagement de mettre en valeur la transparence de l'activité et de l'organisation, d'accroître la capacité à détecter les cas de corruption en garantissant l'anonymat et la protection des salariés qui effectuent d'éventuels signalements. La Politique est conforme à la **norme ISO 37001:2016**, faisant de la lutte contre la corruption une partie intégrante de la culture organisationnelle et des processus d'entreprise.

Système de gestion intégré

Roda s'est dotée d'un **Système de Gestion Intégré (SGI)** défini dans le cadre de la **Politique intégrée**, qui contient toutes les informations nécessaires pour comprendre la structure et le fonctionnement de la Société, puisqu'il fournit des informations concernant les politiques d'entreprise, les organigrammes, les schémas des processus, les procédures, les instructions opérationnelles, les formulaires et les descriptions de tâches à travers lesquels la Société définit ses activités, les responsables et les modalités correctes d'exécution de ces activités.

Politique de lancement d'alerte

Afin de garantir une gestion efficace, efficiente et transparente de l'entreprise, Roda a adopté la **Politique de lancement d'alerte**, qui régit le processus de réception, d'analyse et de traitement des signalements concernant des comportements illicites ou des irrégularités qui constituent une violation des dispositions nationales ou européennes, préjudiciables aux intérêts de la Société. Il permet aux salariés, aux collaborateurs et aux parties prenantes externes de signaler en toute confidentialité et en toute sécurité toute mauvaise conduite ou violation des politiques de l'entreprise. Les signalements peuvent être effectués par des personnes qui en ont pris connaissance dans le cadre de leur travail, par le biais de canaux d'information appropriés garantissant non seulement la bonne gestion du signalement, mais aussi la confidentialité et la protection du lanceur d'alerte contre toute mesure discriminatoire. En outre, la Politique encadre le processus de transmission des signalements aux organes compétents et assure des garanties tant pour le lanceur d'alerte que pour la personne visée par le signalement. La Politique est ouverte à la consultation publique sur le site web de Roda.

Comme indiqué précédemment, Roda a adopté un Modèle d'Organisation, de Gestion et de Contrôle (MOG 231), conformément aux dispositions du Décret législatif italien n° 231/2001, qui inclut le suivi des risques liés à la corruption. Conformément à son Code d'éthique, la Société a placé au cœur de son activité

l'engagement à prévenir toute forme de corruption, active ou passive, et à éviter les comportements collusaires.

La Société s'engage à communiquer les réglementations et procédures anticorruption mises en place à l'ensemble du personnel et à ses partenaires commerciaux. En particulier, au cours de l'année 2024, les réglementations et procédures anticorruption mises en place par la Société ont été communiquées à **453 fournisseurs**. Une **formation à la lutte contre la corruption** est également dispensée aux **nouvelles recrues**.

Enfin, il convient de noter que la Société **n'a enregistré aucun incident de corruption active ou passive** au cours de l'année 2024.

Gestion des relations avec les fournisseurs et pratiques en matière de paiement

Roda s'engage à garantir le respect des droits de l'homme ainsi qu'à l'existence de conditions de travail sûres et dignes tout au long de sa chaîne d'approvisionnement. La collaboration avec les fournisseurs permet de promouvoir un développement social et environnemental responsable.

La Société s'est dotée d'une procédure de sélection des fournisseurs et, par conséquent, d'une liste d'entités autorisées à travailler avec la Société, qui fait l'objet d'une mise à jour constante.

La phase de sélection est effectuée par les responsables du contrat et, comme premier critère, les fournisseurs doivent fournir une série de documents en cours de validité, notamment l'inscription à la CCIAA (Chambre de commerce, d'industrie, des métiers et d'agriculture) ; l'Attestation de vigilance (DURC – Documento Unico di Regolarità Contributiva) ; les Polices d'assurance pour la responsabilité civile ; la Certification antimafia. En outre, lorsqu'ils sont disponibles et pertinents par rapport à l'activité du fournisseur, le **Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP)** et toutes les **certifications** obtenues conformément aux normes **ISO** sont demandés. En fonction de la nature spécifique du service ou de la fourniture, des documents supplémentaires peuvent être demandés.

Au moment de la signature du contrat de fourniture, les fournisseurs sont tenus de prendre connaissance du Code d'éthique de l'entreprise et de **signer la « Déclaration de responsabilité »**, par laquelle ils s'engagent formellement à **respecter les principes de l'entreprise**.

Au cours de la phase de sélection, outre la vérification documentaire, **une inspection dans les locaux du fournisseur** peut également être envisagée. Pour ce faire, des audits de seconde partie sont réalisés par des auditeurs externes désignés.



En 2024, **84 % des nouveaux fournisseurs ont été évalués selon des critères environnementaux et sociaux**, soit une augmentation de 27 % par rapport à 2023.

L'évaluation porte à la fois sur les fournisseurs qui travaillent déjà avec l'entreprise et sur les nouveaux fournisseurs. Un **système de classification des fournisseurs** a également été mis en place reposant sur trois niveaux de risque – élevé, moyen et faible – déterminés en fonction du degré de participation aux activités de l'entreprise.

- **Risque élevé :** cette catégorie comprend les fournisseurs qui fournissent de la main-d'œuvre sur les chantiers (sous-traitances, sous-contrats, services d'installation, transport de matériaux et de déchets). En présence de fournisseurs présentant un profil de risque élevé, l'évaluation du fournisseur est répétée chaque année et l'échéance des documents fournis est surveillée en permanence ;
- **Risque moyen :** comprend les catégories de produits liées aux fournisseurs qui participent aux activités de chantier sans fournir de main-d'œuvre ;
- **Risque faible :** comprend tous les fournisseurs qui ne relèvent pas des catégories précédentes et qui sont exclusivement concernés par l'approvisionnement et la fourniture de matériaux et de services pour le siège administratif.

La Société calcule le nombre moyen de jours nécessaires au paiement d'une facture : celui-ci s'élève à **80 jours à compter de la date de facturation**.

Au 31 décembre 2024, l'entreprise déclare qu'**elle n'a pas fait l'objet d'aucune procédure judiciaire pour retard de paiement**.

Méthodes de calcul

ICP	Méthode
Effectifs de l'entreprise	
Relations industrielles	Salariés bénéficiant des négociations collectives : cet indicateur comprend tous les salariés dont la relation de travail est régie par des contrats ou des accords collectifs, qu'ils soient nationaux, sectoriels, d'entreprise ou de site.
Heures de formation	Heures de formation dispensées au personnel : heures de formation que Roda dispense à son personnel dans le cadre d'un programme de formation spécifique. La formation est dispensée par du personnel interne et des intervenants externes et se déroule au siège de l'entreprise, sur les chantiers ou dans des installations tierces. Le nombre moyen d'heures de formation est calculé en divisant le nombre total d'heures de formation dispensée au personnel par l'effectif total.
Taux de rotation du personnel	Positif : le taux d'entrée est calculé en rapportant le nombre d'embauches à l'effectif de l'année précédente. Négatif : le taux de départ est calculé en rapportant le nombre de résiliations de contrats de travail à l'effectif de l'année précédente.
Sécurité	Taux d'accidents du travail comptabilisables : les taux d'accidents du travail sont calculés conformément à la norme GRI 403-9, en prenant comme référence 1 000 000 d'heures travaillées. Les accidents du travail pris en compte sont ceux qui peuvent être comptabilisés en vertu de la législation nationale en vigueur (Décret législatif italien n° 81/08), y compris les accidents dont le pronostic est supérieur à 3 jours. Les données ont été recueillies à partir des registres de l'entreprise, des communications de l'INAIL et des rapports d'accidents de travail internes.
Environnement	
Consommation d'énergie	Le calcul de la consommation d'énergie a été effectué en utilisant les facteurs de conversion pour l'essence, le gazole, le gaz naturel, le GPL et l'électricité, tels que publiés par la base de données DEFRA (Department for Environment, Food and Rural Affairs, Royaume-Uni), actualisée chaque année pour 2022, 2023 et 2024.
Émissions de GES	Émissions de Scope 1 : Les émissions de Scope 1 correspondent à celles générées directement par la Société et comprennent les gaz suivants : CO ₂ , CH ₄ et N ₂ O. Les facteurs d'émission utilisés pour l'essence, le gazole, le gaz naturel et le GPL proviennent de la base de données ISPRA mise à jour annuellement pour 2022, 2023 et 2024. Émissions de Scope 2 – Market Based : les émissions Scope 2 basées sur le marché sont classées comme des émissions de GES indirectes générées par les consommations énergétiques et calculées sur la base du marché, exprimées en tonnes équivalent CO ₂ . Pour ce calcul, on a utilisé les <i>Residual Mix</i> publiés par l'Association of Issuing Bodies (AIB). Émissions de Scope 2 – Location Based : les émissions Scope 2 basées sur la localisation sont classées comme des émissions de GES indirectes générées par les consommations énergétiques et calculées sur la base de la localisation géographique, exprimées en tonnes équivalent CO ₂ . Le facteur d'émission utilisé pour l'électricité achetée au réseau électrique selon la méthode basée sur la localisation provient de la base de données ISPRA 2024.

Indicateurs tableaux GRI

GRI 302-1 : Énergie consommée au sein de l'organisation			
	2022	2023	2024
Consommation d'énergie (Gj)			
Consommation d'énergie directe	28 149	37 335	38 785
Provenant de sources non renouvelables	212	694	707
Mazout de chauffage	-	-	116
Gaz naturel	212	104	149
GPL	0	590	442
Consommation des voitures	27 594	36 301	37 689
Essence	288	355	553
Gazole	27 306	35 946	36 547
GPL	0	0	589
Énergie solaire autoproduite et consommée	344	340	389
Consommation d'énergie indirecte	520	1 259	1 332
Provenant de sources non renouvelables	342	885	1003
Provenant de sources renouvelables	178	374	329
Consommation d'énergie totale	28 669	38 594	40 117

305-1 : Émissions directes de GES (Scope 1), 305-2 : Émissions indirectes de GES (Scope 2)			
	2022	2023	2024
Émissions de GES (teqCO2)			
Émissions directes (Scope 1)	1 952	2 634	2 689
Provenant de sources non renouvelables (gaz naturel, gazole, GPL)	11	54	53
De la consommation de carburant pour le parc automobile (essence et gazole)	1 942	2 580	2 636
Émissions indirectes (Scope 2) – basées sur le marché	43	113	117
Émissions indirectes (Scope 2) – basées sur la localisation	38	85	97

303-3 : Prélèvement d'eau		
Prélèvement d'eau, par source et par type [Ml]	2024	
	Total	dont provenant d'aires soumises à un stress hydrique
Ressources en eau de tiers	1,524	0,100
Eau douce	1,524	0,100
Prélèvement total d'eau	1,524	0,100

306-3 : Déchets produits (tonnes)			
Déchets produits [t]	2022	2023	2024
Déchets dangereux	23	82	17
Déchets de construction et de démolition	10	64	0
Huiles et combustibles liquides usagés	5	9	5
Emballages et déchets d'emballages, absorbants, chiffons d'essuyage, matériaux filtrants et vêtements de protection	1	1	5
Déchets provenant du traitement physique et mécanique de surface des métaux et matières plastiques	0	0	0
Autres types de déchets	7	7	7
Déchets non dangereux	94 802	138 557	132 897
Déchets de construction et de démolition	94 268	138 267	132 657
Boues de forage et autres déchets de forage	281	8	60
Déchets d'emballages	181	169	100
Déchets municipaux, y compris les fractions collectées séparément	22	82	55
Déchets provenant des installations de gestion des déchets	2	-	0
Utilisation d'encre d'impression	0	0	0
Autres types de déchets	48	31	25
Total des déchets	94 825	138 639	132 914

306-4 Déchets détournés de la mise en décharge (tonnes)			
Déchets destinés à être valorisés auprès de tiers (t)	2022	2023	2024
Déchets dangereux	21	60	16
Préparation en vue du réemploi			
Recyclage			

Autres opérations de valorisation	21	60	16
Déchets non dangereux	94 774	138 539	131 622
Préparation en vue du réemploi			
Recyclage			
Autres opérations de valorisation	94 774	138 539	131 622
Total des déchets valorisés	94 795	138 598	131 639

306-5 : Déchets mis en décharge (tonnes)			
Déchets destinés à être éliminés auprès de tiers (t)	2022	2023	2024
Déchets dangereux	2	22	1
Incinération (avec récupération d'énergie)			
Incinération (sans récupération d'énergie)			
Mise en décharge			
Autres opérations d'élimination	2	22	1
Déchets non dangereux	28	19	1 274
Incinération (avec récupération d'énergie)			
Incinération (sans récupération d'énergie)			
Mise en décharge			
Autres opérations d'élimination	28	19	1 274
Total des déchets éliminés	30	41	1 275



2-7 : Salariés									
Salariés classés par sexe, type de contrat et type d'emploi [n]	2022			2023			2024		
	♂	♀	Tot.	♂	♀	Tot.	♂	♀	Tot.
Nombre total de salariés par type de contrat	269	20	289	281	25	306	302	21	323
Nombre de salariés permanents	type de contrat	254	20	274	260	25	285	260	19
Nombre de salariés temporaires	type de contrat	15	0	15	21	0	21	42	2
Nombre de salariés à heures non garanties	type de contrat	0	0	0	0	0	0	0	0
Nombre total de salariés par type d'emploi	269	20	289	281	25	306	302	21	323
Nombre de salariés à temps plein	type d'emploi	266	11	277	279	13	292	300	15
Nombre de salariés à temps partiel	type d'emploi	3	9	12	2	12	14	2	6

2-30 : Conventions collectives									
Pourcentage du total des salariés encadrés par des conventions collectives	2022			2023			2024		
	♂	♀	Tot.	♂	♀	Tot.	♂	♀	Tot.
Nombre total de salariés par type de contrat	269	20	289	281	25	306	302	21	323
Nombre de salariés couverts par des conventions collectives	269	20	289	269	20	289	302	21	323
Pourcentage du total des salariés encadrés par des conventions collectives	100%	100%	100%	96%	80%	94%	100%	100%	100%

401-1 : Embauches de nouveaux salariés et rotation du personnel							
Salariés classés par sexe, type de contrat et type d'emploi	2024						
	♂	♂ %	♀	♀ %	Tot.	Tot. %	
Salariés nouvellement embauchés	76	27%	3	12%	79	26%	
< 30	22	32%	1	33%	23	37%	
entre 30 et 50	45	35%	1	8%	46	33%	
> 50	9	11%	1	10%	10	12%	
Salariés ayant quitté l'entreprise	55	20%	7	28%	62	20%	
< 30	20	29%	0	0%	20	28%	
entre 30 et 50	22	17%	2	17%	24	17%	
> 50	13	15%	5	50%	18	19%	

403-8 : Travailleurs couverts par un système de gestion de la santé et de la sécurité au travail			
Nombre de salariés couverts par le système de gestion de la santé et de la sécurité au travail	2024		
	2022	2023	2024
Nombre total de salariés (n)	289	306	323
Salariés couverts par un système de gestion de la santé et de la sécurité (n)	289	306	323
Pourcentage de salariés couverts par le système de gestion de la santé et de la sécurité (%)	100%	100%	100%

403-9 : Accidents du travail									
Travailleurs salariés	2022			2023			2024		
	♂	♀	Tot.	♂	♀	Tot.	♂	♀	Tot.
Accidents du travail comptabilisables (n)									
Total des accidents du travail comptabilisables	9	0	9	8	0	8	8	0	8
Au travail	9	0	9	8	0	8	6	0	6
Sur le trajet domicile-travail			0	0		0	2		2
Décès (n)									
Nombre total de décès dus à des accidents du travail	0	0	0	0	0	0	1	0	1
Au travail	0	0	0	0	0	0	1	0	1
Sur le trajet domicile-travail	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Accidents du travail avec conséquences graves (hors décès) (n)									
Total des accidents du travail avec conséquences graves	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Au travail			0			0			0
Sur le trajet domicile-travail			0			0			0
Calcul des heures travaillées et du taux d'accidents du travail									
Heures travaillées (h)	442 718	25 871	468 589	460 175	31 698	491 873	491 656	32 412	524 068
Taux d'accidents du travail comptabilisables	20	0	19	17	0	16	16	0	15
Taux des décès à la suite d'accidents du travail	0	0	0	0	0	0	2	0	2
Taux d'accidents du travail avec conséquences graves	0	0	0	0	0	0	0	0	0

404-1: Nombre moyen d'heures de formation par an et par salarié									
Heures de formation par type de salarié [h]	2022			2023			2024		
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
Nombre total d'heures de formation	20 803	116	20 919	16 038	88	16 126	12 022	94	12 116
Cadres dirigeants	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cadres	354	0	354	313	12	325	118	4	122
Employés	1 839	116	1 955	1 062	76	1 138	1 422	90	1 512
Ouvriers	18 610	0	18 610	14 663	0	14 663	10 482	0	10 482

Nombre moyen d'heures de formation par type de salarié	2022			2023			2024		
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
Nombre total moyen d'heures de formation	77	6	72	57	4	53	40	4	38
Cadres dirigeants	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cadres	30	0	30	20	3	16	7	1	6
Employés	53	7	38	27	4	20	32	6	25
Ouvriers	84	0	83	65	0	64	44	0	43

405-1: Diversité au sein du personnel												
Salariés par catégorie et par âge	2022				2023				2024			
	♂	♀	Tot.	Tot. %	♂	♀	Tot.	Tot. %	♂	♀	Tot.	Tot. %
Cadres dirigeants	0	0	0	0%	0	0	0	0%	0	0	0	0%
< 30	0	0	0	0%	0	0	0	0%	0	0	0	0%
entre 30 et 50	0	0	0	0%	0	0	0	0%	0	0	0	0%
> 50	0	0	0	0%	0	0	0	0%	0	0	0	0%

Cadres	12	0	12	4%	16	4	20	7%	15	4	21	6%
< 30	0	0	0	0%	0	1	0	0%	0	0	0	0%
entre 30 et 50	10	0	10	3%	13	0	15	4%	13	1	14	4%
> 50	2	0	2	1%	3	3	5	2%	4	3	7	2%
Employés	35	17	52	18%	40	18	58	19%	47	16	61	20%
< 30	11	4	15	5%	11	2	13	4%	9	3	10	3%
entre 30 et 50	19	9	28	10%	23	11	33	11%	28	10	40	12%
> 50	5	4	9	3%	6	5	12	4%	8	3	13	3%
Ouvriers	222	3	225	78%	225	3	228	75%	240	1	241	75%
< 30	48	0	48	17%	57	0	51	19%	50	0	50	15%
entre 30 et 50	101	1	102	35%	93	1	96	31%	117	1	118	37%
> 50	73	2	75	26%	75	2	81	25%	73	0	73	23%
Total (n)	269	20	289		281	25	306		302	21	323	
Total (%)	93%	7%	100%		92%	8%	100%		93%	7%	100%	

405-1 : Diversité dans les organes de gouvernance												
Membres des organes de direction (CA)	2022				2023				2024			
	♂	♀	Tot.	Tot. %	♂	♀	Tot.	Tot. %	♂	♀	Tot.	Tot. %
Total (n)	3	2	5	100%	3	2	5	100%	3	2	5	100%
< 30	0	0	0	0%	0	0	0	0%	0	0	0	0%
entre 30 et 50	2	0	2	40%	1	0	1	20%	1	0	1	20%
> 50	1	2	3	60%	2	2	4	80%	2	2	4	80%

Membres du Collège des Commissaires aux Comptes	2022				2023				2024			
	♂	♀	Tot.	Tot. %	♂	♀	Tot.	Tot. %	♂	♀	Tot.	Tot. %
Total (n)	2	3	5	100%	5	2	5	100%	3	5	5	100%
< 30	0	0	0	0%	0	0	0	0%	0	0	0	0%
entre 30 et 50	1	1	2	40%	2	1	2	40%	1	2	1	20%
> 50	1	2	3	60%	3	1	3	60%	2	3	4	80%

308-1/414-1 : Nouveaux fournisseurs ayant été évalués selon des critères environnementaux et sociaux																
Fournisseurs									2022				2023		2024	
									n	n	n	n	n	n		
Total des nouveaux fournisseurs									403	493	382					
dont sélectionnés selon des critères environnementaux									324	281	320					
Pourcentage de nouveaux fournisseurs ayant été sélectionnés selon des critères environnementaux									80,4%	57,0%	83,8%					
Total des nouveaux fournisseurs									403	493	382					
dont sélectionnées selon des critères sociaux									324	281	320					
Pourcentage de nouveaux fournisseurs ayant été sélectionnés selon des critères sociaux									80,4%	57,0%	83,8%					

Index du contenu GRI

Déclaration d'utilisation	Roda S.p.A. a rapporté les informations mentionnées dans cet index du contenu GRI pour la période allant du 01/01/2024 au 31/12/2024 en référence « with reference to » aux normes GRI
GRI 1 utilisées	GRI 1 : principes fondamentaux 2021
Normes sectorielles GRI applicables	s.o.

Normes GRI	Information	Paragraphe de référence et notes
GRI 2 : Informations générales 2021	2-1 Informations d'ordre organisationnel	1.2 Stratégie et modèle d'entreprise
	2-2 Entités incluses dans le champ d'application de la publication d'informations en matière de durabilité de l'organisation	1.1 Note méthodologique
	2-3 Période et fréquence de la publication d'informations et coordonnées	1.1 Note méthodologique
	2-4 Révision des informations	1.1 Note méthodologique
	2-5 Attestation externe	Rapport du cabinet d'audit
	2-6 Activités, chaîne de valeur et autres relations commerciales	1.2 Stratégie et Modèle d'entreprise 4. Informations de gouvernance
	2-7 Salariés	3.1.1 Conditions de travail Indicateurs – tableaux GRI
	2-8 Travailleurs non-salariés	3.1.1 Conditions de travail
	2-9 Structure et composition de la gouvernance	1.3 La gouvernance de Roda
	2-10 Nomination et sélection de l'organe de gouvernance le plus élevé	1.3 La gouvernance de Roda
	2-11 Président de l'organe de gouvernance le plus élevé	1.3 La gouvernance de Roda
	2-15 Conflits d'intérêts	1.3 La gouvernance de Roda
	2-16 Communication des questions critiques	1.3 La gouvernance de Roda
	2-22 Déclaration relative à la stratégie de développement durable	Lettre aux parties prenantes
	2-26 Mécanismes permettant de demander des éclaircissements et de faire part de ses préoccupations	1.3 La gouvernance de Roda
	2-27 Conformité aux lois et règlements	En 2024, la Société a fait l'objet d'une sanction non pécuniaire. 1.2.4 Participation des parties prenantes et Analyse de la double importance relative
	2-28 Participation à des associations professionnelles	1.2.4 Participation des parties prenantes et Analyse de la double importance relative
	2-29 Approche de la participation des parties prenantes	1.2.4 Participation des parties prenantes et Analyse de la double importance relative
	2-30 Salariés couverts par des conventions collectives de travail	3.1.1 Conditions de travail Indicateurs – tableaux GRI
Thèmes matériels		
GRI 3 : Thèmes matériels 2021	3-1 Processus de détermination des thèmes matériels	1.2.4 Participation des parties prenantes et Analyse de la double importance relative
	3-2 Liste des thèmes matériels	1.2.4 Participation des parties prenantes et Analyse de la double importance relative
Changements climatiques		
GRI 3 : Thèmes matériels 2021	3-3 Gestion des thèmes matériels	2.1 Changements climatiques
GRI 302 : énergie 2016	302-1 Énergie consommée au sein de l'organisation	2.1 Changements climatiques Indicateurs – tableaux GRI
	302-3 Intensité énergétique	2.1 Changements climatiques
GRI 302 : énergie 2016	305-1 Émissions directes de GES (Scope 1)	2.1 Changements climatiques Indicateurs – tableaux GRI
	305-2 Émissions directes de GES (Scope 2)	2.1 Changements climatiques Indicateurs – tableaux GRI
Pollution		
GRI 3 : Thèmes matériels 2021	3-3 Gestion des thèmes matériels	2.2 Pollution



Ressources hydriques et marines		
GRI 3 : Thèmes matériels 2021	3-3 Gestion des thèmes matériels	2.3 Ressources hydriques et marines
GRI 303 : eau et affluents 2018	303-1 Interaction avec l'eau en tant que ressource partagée	2.3 Ressources hydriques et marines
	303-3 Prélèvement d'eau	2.3 Ressources hydriques et marines Indicateurs – tableaux GRI
Biodiversité		
GRI 3 : Thèmes matériels 2021	3-3 Gestion des thèmes matériels	2.4 Biodiversité
Économie circulaire		
GRI 3 : Thèmes matériels 2021	3-3 Gestion des thèmes matériels	2.5 Économie circulaire
GRI 306 : déchets 2020	306-1 Production de déchets et incidences significatives liées aux déchets	2.5 Économie circulaire
	306-2 Gestion des incidences significatives liées aux déchets	2.5 Économie circulaire
	306-3 Déchets produits	2.5 Économie circulaire Indicateurs – tableaux GRI
	306-4 Déchets non destinés à être éliminés	2.5 Économie circulaire Indicateurs – tableaux GRI
	306-5 Déchets destinés à être éliminés	2.5 Économie circulaire Indicateurs – tableaux GRI
Conditions de travail – composition des effectifs		
GRI 3 : Thèmes matériels 2021	3-3 Gestion des thèmes matériels	3.1.1 Conditions de travail
GRI 401 : emploi 2016	401-1 Emploi	3.1.1 Conditions de travail Indicateurs – tableaux GRI
	401-2 Avantages prévus pour les salariés à temps plein, mais pas pour les salariés à temps partiel ou à durée déterminée	3.1.1 Conditions de travail
Conditions de travail – Santé et sécurité des salariés		
GRI 403 : santé et sécurité au travail 2018	403-1 Système de gestion de la santé et de la sécurité au travail	3.1.1 Conditions de travail
	403-2 Identification des dangers, évaluation des risques et enquêtes sur les accidents	3.1.1 Conditions de travail
	403-4 Participation et consultation des travailleurs sur les programmes de santé et de sécurité au travail et la communication connexe	3.1.1 Conditions de travail
	403-5 Formation en matière de santé et de sécurité	3.1.1 Conditions de travail
	403-7 Prévention et atténuation des incidences sur la santé et la sécurité dans le cadre des relations commerciales	3.1.1 Conditions de travail
	403-8 Travailleurs couverts par un système de gestion de la santé et de la sécurité au travail	3.1.1 Conditions de travail Indicateurs – tableaux GRI
	403-9 Accidents du travail	3.1.1 Conditions de travail Indicateurs – tableaux GRI
	403-10 Maladies professionnelles	3.1.1 Conditions de travail
Égalité de traitement et des chances pour tous – Formation et développement des salariés		
GRI 3 : Thèmes matériels 2021	3-3 Gestion des thèmes matériels	3.1.2 Égalité de traitement et des chances pour tous
GRI 404 : formation 2016	404-1 Nombre moyen d'heures de formation par an et par salarié	3.1.2 Égalité de traitement et des chances pour tous Indicateurs – tableaux GRI
Égalité de traitement et égalité des chances pour tous – Diversité au sein du personnel		
GRI 3 : Thèmes matériels 2021	3-3 Gestion des thèmes matériels	3.1.2 Égalité de traitement et des chances pour tous
GRI 405 : Diversité et inclusion 2016	405-1 Diversité et égalité des chances	3.1.2 Égalité de traitement et des chances pour tous Indicateurs – tableaux GRI
GRI 406 : non-discrimination 2016	406-1 Incidents de discrimination et mesures correctives prises	3.1.2 Égalité de traitement et des chances pour tous
Travailleurs dans la chaîne de valeur		
GRI 3 : Thèmes matériels 2021	3-3 Gestion des thèmes matériels	3.2 Travailleurs dans la chaîne de valeur
GRI 409 : Travail forcé et obligatoire 2016	409-1 Activités présentant un risque significatif d'incidents de travail forcé ou obligatoire	3.2 Travailleurs dans la chaîne de valeur
Communautés concernées		

GRI 3 : Thèmes matériels 2021	3-3 Gestion des thèmes matériels	3.3 Communautés concernées
413-2	413-2 Opérations ayant des incidences réelles et potentielles importantes sur les communautés locales	3.3 Communautés concernées
Consommateurs et utilisateurs finaux		
GRI 3 : Thèmes matériels 2021	3-3 Gestion des thèmes matériels	3.4 Consommateurs et utilisateurs finaux
GRI 416 : Santé et sécurité des clients 2016	416-2 Incidents de non-conformité concernant les incidences de produits et services sur la santé et la sécurité	3.4 Consommateurs et utilisateurs finaux
GRI 416 : Protection de la vie privée des clients 2016	418-1 Réclamations fondées concernant les atteintes à la vie privée des clients et la perte de données les concernant	3.4 Consommateurs et utilisateurs finaux
Conduite des entreprises		
GRI 3 : Thèmes matériels 2021	3-3 Gestion des thèmes matériels	4. Informations de gouvernance
GRI 205 : Lutte contre la corruption 2016	205-2 Communication et formation sur les réglementations et les procédures de lutte contre la corruption 205-3 Incidents de corruption avérés et mesures prises	4. Informations de gouvernance 4. Informations de gouvernance
GRI 308 : Évaluation environnementale des fournisseurs 2016	308-1 Nouveaux fournisseurs ayant été évalués selon des critères environnementaux	4. Informations de gouvernance Indicateurs – tableaux GRI
GRI 414 : Évaluation sociale des fournisseurs 2016	414-1 Nouveaux fournisseurs ayant été évalués selon des critères sociaux	4. Informations de gouvernance Indicateurs – tableaux GRI



NOUS CONTACTER

RODA S.p.A.

Strada Francesca, 10

25026 Pontevico (BS)

Tél. : +39 0309930521

Courriel : esg@rodaspa.com

Site web : <https://rodaspa.com/it/>



(Le présent rapport de la société d'audit a été traduit en langue française uniquement pour les lecteurs étrangers. Par conséquent, seule la version originale en langue italienne fait foi)

Roda S.p.A.

Rapport de durabilité au 31 décembre 2024

(avec rapport de la société d'audit)

KPMG S.p.A.

le 4 août 2005



KPMG S.p.A.
Revisione e organizzazione contabile
Via Cefalonia, 70
25124 BRESCIA BS
Telefono +39 030 2425720
Email it-fmauditaly@kpmg.it
PEC kpmgspa@pec.kpmg.it

(Le présent rapport de la société d'audit a été traduit en langue française uniquement pour les lecteurs étrangers. Par conséquent, seule la version originale en langue italienne fait foi)

Rapport de la société de révision concernant le rapport de durabilité

*Au conseil d'administration de
Roda S.p.A.*

Nous avons été mandatés par Roda S.p.A. (la « société ») pour effectuer un examen limité (« limited assurance engagement ») du rapport de durabilité pour l'exercice clos au 31 décembre 2024.

Responsabilité de la direction pour le rapport de durabilité

La direction de la société est responsable de la préparation du rapport de durabilité conformément aux « Global Reporting Initiative Sustainability Reporting Standards » définis par le GRI – Global Reporting Initiative (« GRI Standards »).

La direction est également responsable du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'un rapport de durabilité exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

La direction est également responsable de la définition des objectifs de la société en ce qui concerne la performance en matière de durabilité, ainsi que de l'identification des stakeholders et des aspects importants qui doivent faire l'objet du rapport.

Indépendance de la société d'audit et gestion de la qualité

Nous sommes indépendants de la société, en conformité avec les règles en matière d'éthique et d'indépendance de l'*International Code of Ethics for Professional Accountants (including International Independence Standards) (IESBA Code)* qui sont publiés par l'*International Ethics Standards Board for Accountants*. Ces exigences définissent des principes fondamentaux d'intégrité, d'objectivité, de compétence et de conscience professionnelle, de confidentialité et de professionnalisme.

Notre société applique la norme internationale de gestion de la qualité 1 (ISQM Italia 1), qui exige de l'entreprise qu'elle mette en œuvre un système de gestion de la qualité comprenant des politiques ou des procédures relatives au respect des règles de déontologie, des normes professionnelles et des exigences légales et réglementaires applicables.

KPMG S.p.A.
è una società per azioni
di diritto italiano
e fa parte del network KPMG
di entità indipendenti affiliate a
KPMG International Limited,
società di diritto inglese.



Ancona Bari Bergamo
Bologna Bolzano Brescia
Catania Como Firenze Genova
Lecce Milano Napoli Novara
Padova Palermo Parma Perugia
Pescara Roma Torino Treviso
Trieste Varese Verona

Società per azioni
Capitale sociale
Euro 10.415.500,00 i.v.
Registro Imprese Milano Monza Brianza Lodi
e Codice Fiscale N. 00709600159
R.E.A. Milano N. 512867
Partita IVA 00709600159
VAT number IT00709600159
Sede legale: Via Vittor Pisani, 25
20124 Milano MI ITALIA



Roda S.p.A.

Rapport de la société d'audit
le 31 décembre 2024

Responsabilité de KPMG

Il est de notre responsabilité de fournir, sur la base des procédures effectuées, une conclusion sur la conformité du rapport de durabilité aux exigences des GRI Standards. Notre travail a été réalisé conformément aux dispositions de la norme « Mission d'assurance autre que les audits et examens limités de l'information financière historique » (« ISAE 3000 Révisée »), adoptée par l'International Auditing and Assurance Standards Board (IAASB) pour les missions de limited assurance. Ladite norme requiert la planification et l'exécution de la mission afin d'obtenir un niveau de sécurité limité selon lequel le rapport de durabilité ne contienne pas d'erreurs significatives.

Néanmoins, nos procédures ont entraîné une étendue inférieure à celle nécessaire pour la réalisation d'un examen complet conformément à l'ISAE 3000 Révisée (« reasonable assurance engagement »). Par conséquent, cela ne nous permet pas d'avoir la certitude d'être à connaissance de tous les faits et de toutes les circonstances significatives qui pourraient être identifiés en effectuant cet examen.

Les procédures réalisées sur le rapport de durabilité se sont basées sur notre jugement professionnel et comprennent des entretiens, essentiellement avec le personnel de la société responsable de la fourniture des informations présentées dans le rapport de durabilité, ainsi que des analyses de documents, des recalculs et d'autres procédures destinées à l'obtention de preuves utiles.

Nos procédures ont inclus :

- 1 analyse du processus de définition des thèmes matériels reportés dans le rapport de durabilité, en ce qui concerne les modalités d'analyse et de compréhension du contexte de référence, l'identification, l'évaluation et la priorité des impacts effectifs et potentiels, et la validation interne des résultats du processus ;
- 2 compréhension des processus qui sous-tendent la génération, la comptabilisation et la gestion des informations qualitatives et quantitatives significatives incluses dans le rapport de durabilité.

En particulier, nous avons réalisés des entretiens et discuté avec la direction de Roda S.p.A. et nous avons réalisés des vérifications documentaires limitées, afin d'obtenir des informations relatives aux processus et aux procédures qui supporte la collecte, l'agrégation, l'élaboration et la transmission des données et des informations à caractère non financier à la fonction responsable de l'élaboration du rapport de durabilité.

En outre, pour les informations significatives, compte tenu des activités et des caractéristiques de la société :

- au niveau de la société :
 - a) en référence aux informations qualitatives, nous avons réalisé des entretiens et obtenu des documents de support pour vérifier leur cohérence avec les éléments disponibles ;
 - b) en référence aux informations quantitatives, nous avons mis en œuvre tant des procédures analytiques que des vérifications limitées pour s'assurer, par échantillonnage, de la correcte agrégation des données ;
- nous avons visité les bureaux de la société à Pontevico que nous avons choisi sur la base de leur activité, de leur contribution aux indicateurs de prestation et de leur situation géographique, nous avons organisé des visites sur place au cours desquelles nous nous sommes entretenus avec les responsables et nous avons obtenu des retours documentaires, par échantillonnage, relatifs à la correcte application des procédures et des méthodes de calcul utilisées pour les indicateurs.



Roda S.p.A.

Rapport de la société d'audit
le 31 décembre 2024

Conclusions

Sur la base des procédures effectuées, rien nous porte à croire que le rapport de durabilité de Roda S.p.A. pour l'exercice clos au 31 décembre 2024 n'a pas été établi, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux exigences des GRI Standards.

Autres aspects

Les données de comparaison présentes dans le rapport de durabilité concernant l'exercice clos au 31 décembre 2022 n'ont pas fait l'objet de vérification.

Brescia, le 4 août 2025

KPMG S.p.A.

(signé sur l'original)

Monica Mazzotti
Associée